

CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION FRANCHE-COMTÉ

2007 / 2013



PRÉAMBULE	3-5
I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6-13
1 - Une identité forgée par l'histoire ... un rayonnement à amplifier	6
2 - Une économie en mutation, une innovation à renforcer	8
3 - L'emploi et la formation : reflet de l'économie régionale	10
4 - La cohésion territoriale et l'accessibilité	11
5 - Un patrimoine riche, favorable à un cadre de vie de qualité	12
II - ELÉMENTS DE STRATÉGIE	14-19
1 - Le renforcement de la compétitivité du territoire régional et le développement d'une stratégie de l'innovation et de la recherche	14
2 - La préservation de l'environnement et la prise en compte du développement durable	16
3 - L'accessibilité du territoire, la cohésion sociale et territoriale régionale	18
III - GRANDS PROJETS	20-53
Grand Projet 1 - Faire de la Franche-Comté le pôle européen d'excellence des microtechniques et nanotechnologies	20
Grand Projet 2 - Accompagner l'évolution industrielle et sociale des secteurs du transport, de l'énergie et de l'automobile dans le Nord/Est Franche-Comte	23
Grand Projet 3 - Faire progresser les démarches qualité pour consolider la confiance des consommateurs dans l'excellence agricole franc-comtoise	26
Grand Projet 4 - Ancrer l'économie du numérique en Franche-Comté	29
Grand Projet 5 - Développer de manière coordonnée et durable la filière bois de Franche-Comté et développer l'utilisation de la biomasse agricole et forestière en tant que ressource énergétique	31
Grand Projet 6 - Préserver le patrimoine naturel de la Franche-Comté pour en faire une région exemplaire en matière de développement durable	33
Grand Projet 7 - Diversifier et sécuriser les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional	39
Grand Projet 8 - Améliorer l'accessibilité de la Franche-Comté à partir de l'axe de transport Nord/Sud et de la circulation du fret	42
Grand Projet 9 - Attirer les populations et les entreprises, retenir les jeunes et les cadres, en renforçant la compétitivité et la cohésion du territoire régional	47
Grand Projet 10 - Promouvoir une offre de santé de qualité à partir des domaines d'excellence régionale	52
IV - VOLET TERRITORIAL	54-55
V - VOLET INTERRÉGIONAL	56-57
1 - Massif du Jura	
2 - Massif des Vosges	
3 - Plan Rhône	
VI - MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE	58-59
1 - Pilotage du programme	
2 - Principe d'affectation et de dégagement des crédits	
3 - Suivi et gestion du contrat	
4 - Programmation des opérations	
5 - Evaluation	
6 - Document d'application	
7 - Autres clauses	

Vu les décisions du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006,
Vu la circulaire du Premier ministre relative à la préparation des contrats de projets Etat-Régions 2007-2013 et à l'élaboration de la stratégie de l'Etat du 6 mars 2006,
Vu les circulaires du Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires relatives à la préparation des contrats de projets Etat-Régions du 23 mars et du 14 avril 2006, à la préparation du volet territorial des contrats de projets Etat-Régions du 24 mai 2006 et à la formalisation des contrats de projets Etat-Régions du 24 novembre 2006,
Vu le mandat donné par le Premier ministre le 18 juillet 2006 au Préfet de Région, et complété par les mandats donnés par le Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires les 31 octobre 2006 et 12 décembre 2006
Vu l'avis émis par le Conseil Economique et Social Régional en date du 06 décembre 2006,
Vu la délibération du Conseil Régional en date du 11 décembre 2006 autorisant le Président à signer,
Vu le débat organisé en session plénière du Conseil général du Doubs le 15 décembre 2006,
Vu la délibération du Conseil Général du Doubs en date du 13 mars 2007 autorisant le Président à signer,
Vu la délibération du Conseil Général du Jura en date du 11 décembre 2006 autorisant le Président à signer,
Vu la délibération du Conseil Général de Haute-Saône en date du 22 décembre 2006,
Vu la délibération du Conseil Général du Territoire de Belfort en date du 15 janvier 2007 autorisant le Président à signer,
Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en date du 20 décembre 2006 autorisant le Président à signer,
Vu la délibération de la Communauté de l'Agglomération du Pays de Montbéliard en date du 15 janvier 2007 et le Conseil de Communauté du 5 février 2007 autorisant le Président à signer,
Vu la délibération de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine en date du 14 décembre 2006 autorisant le Président à signer,
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'ADEME en date du 20 décembre 2006 autorisant la Présidente à signer,
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau en date du 29 mars 2007 autorisant le Directeur à signer,
A partir des approches stratégiques définies conjointement par les signataires, le contrat de projets est organisé autour de dix grands projets d'envergure nationale, d'un volet territorial et d'un volet interrégional.

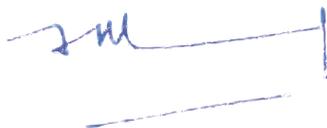
Sur l'ensemble de ces interventions, l'engagement des partenaires s'établit comme suit :

(en K€)	Etat	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort	
							CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort
Crédit régionaux (y compris le volet territorial)	217 524	166 102	26 090	47 625	19 360	9 465	3 950	11 650	17 750	2 368	8 190
Crédits massif du Jura (pour la part qui revient à la Franche-Comté - estimation)	12 500	14 000	13 300	10 000							
Crédits massif des Vosges (pour la part qui revient à la Franche-Comté - estimation)	2 000	2 000			1 200						
Crédits du plan Rhône (pour la part qui revient à la Franche-Comté - estimation)	2 000	2 000		200							
Total des crédits inscrits au CPER pour la Franche-Comté	234 024 (1)	184 102 (2)	39 390	57 825	20 560	9 465	3 950	11 650	17 750	2 368	8 190

(1) A ces crédits s'ajoutent 10 millions d'euros pour l'investissement dans les CFA, qui seront contractualisés dans le cadre d'une convention particulière, ainsi que 7 millions pour les maisons de l'emploi, ce qui porte l'intervention de l'Etat à 251,024 millions d'euros pour la période 2007/2013. - (2) A ces crédits s'ajoutent 10 millions d'euros pour l'investissement dans les CFA, qui seront contractualisés dans le cadre d'une convention particulière, ce qui porte l'intervention de la Région Franche-Comté à 194,102 millions d'euros pour la période 2007/2013.

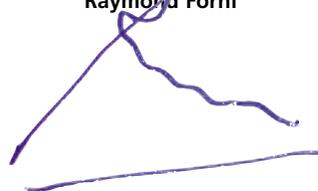
LE PRÉFET DE RÉGION, PREFET DU DOUBS

Jean-Marc Rebière



LE PRÉSIDENT DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

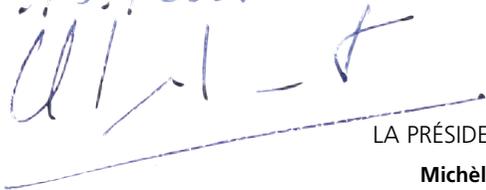
Raymond Forni



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DOUBS

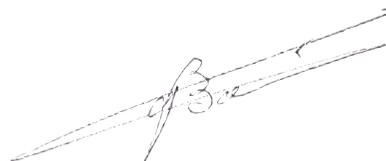
Claude Jeannerot

*donner suite à la
délibération de l'assemblée
du 13/03/2007*



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU JURA

Gérard Bailly



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU TERRITOIRE DE BELFORT

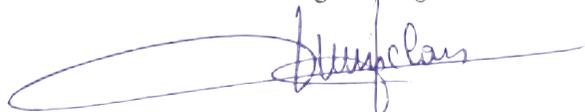
Yves Ackermann



LA PRÉSIDENTE DE L'ADEME

Michèle Pappalardo

par délégué
Le Délégué Régional



Paul-Marie GUINCHARD

LE PRÉSIDENT DE L'AGENCE DE L'EAU

Alain Pialat



LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE BELFORT

Jean-Pierre Chevènement



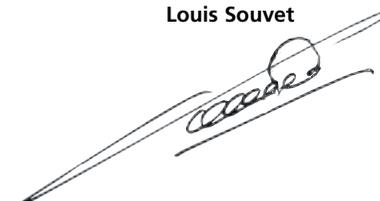
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU GRAND BESANÇON

Jean-Louis Fousseret



LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
PAYS DE MONTBÉLIARD

Louis Souvet



Projets	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort	
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort
En K€												
Projet 1 : Faire de la Franche-Comté le pôle européen d'excellence des microtechniques et nanotechnologies	12 642	P 150, P 172, P 127, P 103, P 194	11 650	3 100	1 400	700		1 600				
Projet 2 : Accompagner l'évolution industrielle et sociale des secteurs du transport, de l'énergie et de l'automobile dans le Nord/Est Franche-Comte	7 420	P 150, P 127, P 103	6 570	2 000	200	600	2 710			8 000	1 943	715
Projet 3 : Faire progresser les démarches qualité pour consolider la confiance des consommateurs dans l'excellence agricole franc-comtoise	23 568	P 227, P 154, P 142, P 103	15 710	3 300	5 280	3 300	300					
Projet 4 : Ancrer l'économie du numérique en Franche-Comté	3 600	P 112, P 127, P 224	3 600	1 400	1 000	1 200	75		200	3 100		
Projet 5 : Développer de manière coordonnée et durable la filière bois de Franche-Comté et développer l'utilisation de la biomasse agricole et forestière en tant que ressource énergétique	12 847	P 149, P 103, P 127, P 227	11 287	4 150	4 015	3 450			500			
Projet 6 : Préserver le patrimoine environnemental de la Franche-Comté pour en faire une région exemplaire en matière de développement durable	36 080	P 181, P 153, P 211, Fonds Barrier, Agence de l'eau, Ademe	14 900	8 960	7 000	4 850	2 530	1 350	2 450	6 150	150	
Projet 7 : Diversifier et sécuriser les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional	9 500	P 103	9 546	500		300	300					
Projet 8 : Améliorer l'accessibilité de la Franche-Comté à partir de l'axe de transport Nord/Sud et de la circulation du fret	41 000	P 226	25 402		530	1 100	3 000					
Projet 9 : Attirer les populations et les entreprises, retenir les jeunes et les cadres, en renforçant la compétitivité et la cohésion du territoire régional	26 818	P 150, P 172, P 127, P 194, P 175, P 131, P 223	26 264	2 200	900	860	550	1 000	6 000	500	275	7 475
Projet 10 : Promouvoir une offre de santé de qualité à partir des domaines d'excellence régionale	12 349	P 150, P 157, P 226	9 473	480	1 300	1 000			2 500			
Volet Territorial	31 700	P 112	31 700	(*)	26 000	2 000 (*)	(*)					
Volet Interrégional	16 500	P 112	18 000	13 300	10 200	1 200						
Total Ensemble	234 024		184 102	39 390	57 825	20 560	9 465	3 950	11 650	17 750	2 368	8 190

(*) En cours de délibération



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1

UNE IDENTITÉ FORGÉE PAR L'HISTOIRE... UN RAYONNEMENT À AMPLIFIER

La Franche-Comté est une terre empreinte d'hétérogénéité, son caractère rural couplé à une industrie prégnante en sont l'illustration même. Son positionnement géographique renforce sa singularité : elle possède ainsi 230 km de frontière avec un Etat non-membre de l'Union européenne, la Suisse ; elle est localisée au cœur des échanges français et européens et comporte un massif montagneux recouvrant 44% du territoire. Si ses savoir-faire sont une richesse indéniable, ils sont néanmoins peu connus.

Des savoir-faire historiques préparant la Franche-Comté aux défis d'aujourd'hui

L'indépendance, longtemps connue et vivement défendue par la Franche-Comté a fait jaillir d'illustres talents : des inventeurs (Claude-François Jouffroy d'Abbans pour le bateau à vapeur ; le Comte de Chardonnet pour la soie artificielle ; les frères Lumière pour le cinéma ; Pierre-Hyacinthe Caseaux pour les lunettes, Etienne Oehmichen pour l'hélicoptère et la dynamo ; Pierre Vernier pour la réglette graduée qui porte son nom) ; des scientifiques, dont Louis Pasteur et Georges Cuvier, l'inventeur de la paléontologie ; des mathématiciens (René Thom également philosophe) ; des écrivains, (Victor Hugo, Marcel Aymé, Louis Pergaud, Tristan Bernard) ; des utopistes et philosophes (Pierre-Joseph Proudhon, Charles Fourier, Victor Considérant et Antoine-Augustin Cournot) ; des peintres (Gustave Courbet) ; des grands bâtisseurs (Claude-Nicolas Ledoux - Arc et Senans), le passage d'autres constructeurs illustres (La Citadelle de Besançon et l'ensemble fortifié de Belfort par Vauban, La Chapelle de Ronchamp par Le Corbusier) ; le créateur du Cirque Plume, mondialement connu et nominé aux Molières 2006 ; des fondateurs d'empires industriels tels Peugeot, Japy, la SACM devenue Alstom en 1928, puis Alstom (construction du TGV). Cette culture du progrès s'est aussi révélée dans la capacité de l'économie régionale à effectuer des sauts technologiques : le quartz avec Lip dans le passé ou les travaux sur la pile au silicium aujourd'hui. Tout ce savoir-faire a permis l'évolution de l'horlogerie vers l'excellence en microtechniques et nanotechnologies, et le développement des compétences dans l'automobile, la construction du TGV ou l'énergie... En une phrase, la Franche-Comté est une terre libre, qui déploie l'innovation au service des hommes.

Une région rurale, structurée par deux principaux pôles urbains et un réseau de villes moyennes

La Franche-Comté se distingue par un caractère rural prononcé au regard de sa densité de population, relativement faible (70 habitants/km²), de l'importance de sa population localisée en espace à dominante rurale, soit 26 % pour 18 % au niveau national, et de l'émiettement communal (1786 communes), deux fois plus important qu'au niveau national. La population se concentre d'une part autour de Besançon, capitale régionale, (134 400 habitants et 222 400 pour la totalité de l'aire urbaine de Besançon) et d'autre part dans le Nord-Est (300 000 habitants pour l'Aire urbaine de Belfort Montbéliard Héricourt). En complément, l'axe de la vallée du Doubs, reliant le Rhin au Rhône ainsi que les pôles urbains (Belfort à Dole, en passant par Besançon) regroupent la majorité de la population. Les villes étant peu nombreuses, leur rôle de structuration territoriale et de concentration des activités est amplifié.

1,139 millions de francs-comtois : une population en constante augmentation ... mais un déficit d'attraction auprès des habitants et des entreprises

Depuis 20 ans, le rythme de croissance de la population a régulièrement crû, permettant au solde migratoire de s'approcher de l'équilibre. La population, encore jeune, n'en est pas moins vieillissante, à l'image des autres régions françaises.

Une notoriété à accroître

Si la Franche-Comté retient « normalement » ses habitants et ses emplois, les étudiants et les jeunes actifs (cadres) ont toutefois tendance à se diriger vers les régions voisines et l'Île de France. Ceci implique une réduction du nombre de personnels diplômés et de cadres potentiels, et fait craindre une baisse de la natalité du fait de la fuite des jeunes filles. Il faut également noter une proportion de cadres et de chefs d'entreprises inférieure à celle qui existe au niveau national. Le taux d'emploi relevant de fonctions métropolitaines supérieures est également plus faible qu'au niveau national.

Sur le plan économique, les entreprises présentes restent en Franche-Comté, mais peu d'installations venues de l'extérieur se concrétisent. De plus, la zone frontalière de la Franche-Comté connaît une délocalisation croissante d'entreprises vers la Suisse. Ceci est d'autant plus

dommageable que le taux de survie des entreprises est très bon en Franche-Comté.

Ce déficit d'attraction pure s'explique par différents facteurs dont :

- La situation géographique (les régions littorales attirant plus).
- L'image industrielle forte, et le contexte de mutations économiques, qui a donné lieu à une érosion de l'emploi industriel.
- L'armature urbaine qui rend la région peu visible dans le paysage métropolitain. Or, la présence de fonctions métropolitaines supérieures peut influencer les mouvements des jeunes, étudiants ou actifs, et des entreprises, particulièrement tertiaires.
- La méconnaissance des savoir-faire réels portés par le territoire franc-comtois. Les entreprises de renom implantées en Franche-Comté ne sont pas pour autant identifiées comme franc-comtoises. L'image forte de la Suisse toute

proche renforce ce phénomène pour certains secteurs.

- L'offre de formation, qui est largement orientée vers les filières professionnelles, en adéquation avec le tissu économique régional. En conséquence, c'est une offre peu diversifiée, qui ne satisfait pas une part significative des étudiants.
- Le déficit de notoriété des filières littéraires et juridiques, qui ne bénéficient pas de l'image d'excellence des filières techniques et scientifiques. Aussi, les jeunes filles, qui s'orientent majoritairement vers ces cursus, effectuent souvent leurs études hors de la région.
- Les capacités et les conditions d'accueil des étudiants et des entreprises qui pourraient être améliorées.
- Le cadre de vie des franc-comtois, de qualité mais peu connu. Le patrimoine naturel et culturel est insuffisamment valorisé, comme les chiffres de fréquentation en témoignent.

Une place singulière dans l'Europe : 230 kilomètres de frontière avec la Suisse

La frontière de la Franche-Comté avec la Suisse, pays non membre de l'Union européenne, a un impact fort sur la vie économique et sociale de la région, notamment sur la zone la plus frontalière. Le travail frontalier est une tradition ancienne qui a connu des fluctuations liées aux conditions économiques des deux pays. Depuis plusieurs décennies toutefois, la Suisse a été un pourvoyeur d'emplois important pour l'Est de la Franche-Comté. Les accords bilatéraux signés en 1999 sont déclinés selon un calendrier censé aboutir de fait, en 2014, à une quasi-intégration de la Confédération helvétique dans l'Union européenne. Parmi eux, l'accord sur la libre circulation des personnes est celui qui, à l'heure actuelle, a eu l'impact le plus fort sur la vie locale : il a globalement fragilisé le terrain économique et social. En effet, cet accord entraîne un départ de main d'œuvre vers la Suisse, impliquant des difficultés accrues sur des métiers déjà en tension et une perte de jeunes hautement diplômés issus des écoles d'ingénieurs franc-comtoises. On relève également une concurrence économique exacerbée du fait de l'application de règles d'aides aux entreprises différentes de part et d'autre de la frontière.

D'autre part, les risques d'évolution du label Swiss Made (fabrication totale sur le territoire suisse) risquent d'entraîner des délocalisations importantes d'entreprises franc-comtoises sous-traitantes vers la Suisse. Il est donc important d'avoir une collaboration franco-suisse plus dynamique, à l'image de la création de l'agglomération transfrontalière Morteau, Villers le Lac, le Locle et la Chaux de Fonds.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2

UNE ÉCONOMIE EN MUTATION, UNE INNOVATION À RENFORCER

Une industrie historique, puissante et vulnérable à la fois

Ses savoir-faire historiques font de la Franche-Comté la région la plus industrielle de France, eu égard à la part des emplois industriels (27 % en 2003) et à la part de valeur ajoutée réalisée par l'industrie (27 %). Son tissu économique repose majoritairement sur une industrie de main d'œuvre. Il est principalement composé de PME-PMI et de TPE, au côté desquelles se trouvent des grands groupes, dont les centres décisionnels sont souvent en dehors de la région, impliquant une certaine dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Même si la Franche-Comté est moyennement créatrice d'entreprises, elle se distingue avec le troisième meilleur taux de survie français.

L'activité mécanique au sens large est prépondérante, elle concentre une richesse de savoir-faire allant des secteurs traditionnels aux activités de pointe : les micro-mécaniques, les microtechniques et nanotechnologies, avec de multiples applications dont le dénominateur commun est la miniaturisation (entreprise Parkéon) ; l'automobile (Peugeot - Faurecia, ...) qui pourvoit un emploi industriel sur cinq (3^{ème} région) ; l'horlogerie (1^{ère} région) et la lunetterie (2^{ème} région). La plasturgie, l'agroalimentaire (Bel et son produit phare : La Vache qui rit), les industries du bois et de l'ameublement (Optimum, Parizot, Prolignum, seule unité française de contrecollé), le jouet (1^{ère} région de France avec Smoby, 2^{ème} groupe européen), l'énergie et la construction ferroviaire (Alstom, groupe mondial et GEEPI), la chimie (Solvay) constituent les autres secteurs d'activité principaux. En outre, la qualité des productions régionales se révèle dans l'industrie du luxe et de la finition (Péquignet, Saint Honoré, Herbelin) dans le Haut-Doubs. Certains domaines traditionnels sont au cœur d'une phase de mutations substantielles. Ainsi, l'activité automobile, concentrée

sur la zone de Montbéliard, est soumise à une vive concurrence internationale. Ses difficultés se répercutent sur les nombreux sous-traitants locaux.

Si les activités tertiaires ont connu une croissance d'effectifs, celle-ci reste inférieure à la moyenne nationale. Toutefois la hausse sensible des services aux entreprises, les atouts dans l'économie du numérique constituent des voies de diversification engagées. Le Nord de la région émerge avec des formations universitaires dédiées, un maillage important en espaces publics numériques et la présence du pôle multimédia Numérica, dont la vocation est de diversifier le tissu économique vers le tertiaire. En Haute-Saône, la formation interactive à distance se développe avec des entreprises présentes sur le e-learning depuis son apparition en France (Online Formapro).

Les effets induits par la proximité de la Suisse sur l'économie régionale sont amplifiés pour les entreprises microtechniques et horlogères. Outre la vive concurrence à laquelle elles font face, elles voient fuir une main d'œuvre hautement qualifiée. Toutefois, ces orientations convergentes des économies peuvent être source de synergies, spécifiquement dans l'activité microtechniques et nanotechnologies, en pleine expansion.

Une richesse naturelle favorable aux activités agricoles et forestières

L'agriculture, qui occupe 47,8 % du territoire, reste un acteur dans la structuration et la vie des territoires ruraux, elle façonne les paysages et apporte une activité économique. L'agriculture franc-comtoise est riche de produits sous signes officiels de qualité (plusieurs AOC pour les fromages : Comté, Morbier, Mont d'Or, Bleu du Haut Jura, Munster et pour les vins : Arbois, Côtes du Jura, Etoile, Château Chalon, Crémant du Jura, Macvin du Jura, mais aussi la Volaille de Bresse...des IGP en cours d'homologation dont celle pour la Saucisse de Morteau). Ces savoir-faire reposent notamment sur une tradition de travail en coopérative, au sein des fruitières. La filière laitière est performante (3^{ème} rang français), mais le maillage reposant sur des petits établissements de transformation ne favorise pas l'innovation, ni l'accès aux marchés nationaux et internationaux. Concomitamment à la diminution des exploitations agricoles, une professionnalisation et une hausse du niveau de formation des jeunes sont remarquées. Le tissu régional est peu adapté à une production de masse banalisée, son avenir réside dans une politique de qualité et de différenciation des produits.

Avec un taux de boisement de près de 44 %, la Franche-Comté est la deuxième région forestière de France. C'est également une des premières régions françaises productrice de sciages, particulièrement de résineux. Pourtant la richesse de ce gisement demeure sous-exploitée, des handicaps subsistent et la filière bois reste peu structurée. Ces facteurs pénalisent l'innovation, l'investissement et le développement technique. Or, des atouts sont à valoriser : le savoir-faire historique, le tissu important des entreprises en milieu rural, la qualité, la diversité et la productivité de la forêt. En outre, la région s'illustre par son avance dans la valorisation énergétique du bois. Une AOC est en cours dans ce secteur.

Une dynamique d'innovation en marche

Des indicateurs, mis en place par la commission européenne, placent la Franche-Comté en troisième position en France pour la R&D et l'innovation. Cette propension de la région, et spécifiquement des grandes entreprises, à innover gagnerait à être élargie auprès du tissu de PME-PMI.

La recherche en Franche-Comté se démarque par une présence marquée de la recherche privée. C'est en effet la région de métropole au sein de laquelle la part des effectifs de R&D travaillant dans le privé est la plus forte, soit 81% contre 54% pour le reste de la province.

Afin de mieux approcher l'effort d'innovation franc-comtois, le nombre de demandes de brevets est un indicateur pertinent. En 2002, ce chiffre était de 252 en Franche-Comté, plaçant la région dans le premier tiers des régions européennes pour le nombre de brevets par millions d'habitants.

Depuis 2005, 4 filières dynamiques de la région ont reçu le label « pôles de compétitivité » : Microtechniques et nanotechnologies, Véhicule du Futur, Plasturgie, Vitagora (agro alimentaire). La dynamique de recherche de compétitivité suscitée est significative et à poursuivre.

Le domaine des microtechniques et nanotechnologies est particulièrement stratégique, il est porteur de marges de croissance et de gains de compétitivité par différenciation technologique. Les capacités de recherche au service de ce secteur sont concentrées au sein de l'institut FEMTO-ST, récemment labellisé Institut Carnot.

Par ailleurs, les secteurs de l'automobile et de l'énergie connaissent chacun des évolutions majeures qu'il est nécessaire d'accompagner. Ici encore, l'innovation est une clé d'entrée pour les gains de valeur ajoutée. En termes de recherche, on relève par exemple le laboratoire travaillant sur les applications de la pile à combustible, hébergé par l'université technologique de Belfort Montbéliard (UTBM).

En lien avec ces orientations économiques, les capacités de recherche, tant publiques que privées, se polarisent autour de Besançon et dans le Nord-Est Franche-Comté. Pour l'agroalimentaire, le pôle agroalimentaire de Poligny qui réunit la recherche (INRA), la formation (ENIL) et les professionnels est une concentration de compétences essentielle dans la progression de la qualité des produits.

D'autres domaines font l'objet d'un travail de recherche accentué en Franche-Comté, notamment la santé. Dans la

lutte contre le cancer particulièrement, le CHU de Besançon, en lien avec l'université, est le seul centre du Grand Est à travailler sur la recherche en matière de biothérapies.

Dans un objectif de compétitivité et d'innovation, il est prépondérant de diffuser les fruits et les capacités de recherche vers les PME. Celles-ci sont en effet majoritaires, mais ne disposent pas des capacités d'investissement suffisantes pour l'innovation technologique. Cet objectif est recherché par différents centres de transferts (dont l'Institut de productique, le Centre technique des industries mécaniques, le Centre de transfert en micro et nanotechnologies, l'Association régionale pour l'innovation et le transfert de technologie, le Centre technique de l'industrie horlogère, l'Institut de recherche et de développement de la qualité). Néanmoins, leur nombre important apparaît comme un frein à l'efficacité de l'action. Ainsi, les acteurs ont souhaité favoriser le rapprochement des centres de transfert en mettant en place dès 2007 une Fédération des Centres de transfert.

L'incubateur d'entreprises innovantes en Franche-Comté a permis, depuis 2000, la création et la mise en activité de 12 entreprises, pourvoyant 70 emplois. En 2005, de nouveaux projets ont reçu une accréditation pour être incubés.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3

L'EMPLOI ET LA FORMATION : REFLET DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Une évolution de l'emploi marquée par l'érosion de l'industrie

Au 3^{ème} trimestre 2006, le taux de chômage s'élève à 8,4 % de la population active en Franche-Comté et à 8,8 % en France métropolitaine. Mais cet écart favorable a connu une réduction significative ces dernières années et la baisse du chômage constatée en France, en 2006, trouve un faible écho en Franche-Comté. De plus, le marché du travail est marqué par une précarisation croissante pour l'ensemble des niveaux de qualification et de formation. Couplée à une sélectivité accrue, la précarisation aboutit à des situations difficiles : sous-emploi, chômage de longue durée, exclusion. Les femmes sont les plus touchées, plus de 30,1 % d'entre elles occupent un contrat à temps partiel. Les jeunes en sont également victimes, ils représentent 22,8 % des demandeurs d'emploi et sont majoritairement recrutés via des contrats précaires, notamment dans les plus grands établissements. L'intérim constitue ainsi pour l'industrie locale une variable d'ajustement face aux fluctuations de l'activité. La Franche-Comté est la première région de France à y recourir (5,3% des emplois à fin septembre 2006). La situation régionale masque des disparités locales, liées à l'érosion de l'emploi industriel. Ainsi, les zones d'emploi de Belfort et Montbéliard connaissent des taux de chômage élevés (respectivement 10,7 et 11,7 % fin juin 2006). De plus, les incertitudes économiques pesant sur d'autres zones telles Saint Claude, font craindre une montée du chômage. La présence de secteurs

traditionnels victimes d'aléas (jouet, lunetterie) et de handicaps structurels (dont la forte proportion de main d'œuvre peu qualifiée) en sont la cause. Pour autant, les autres zones ne sont pas exonérées de menaces, à l'exception du Haut-Doubs qui bénéficie du dynamisme du travail frontalier. Dans cette zone, une autre difficulté est néanmoins apparue suite à l'application des accords bilatéraux entre la France et la Suisse, impliquant entre 1999 et 2004 une hausse de 48 % des travailleurs frontaliers, spécifiquement des jeunes. La demande importante en Suisse induit des tensions sur le marché français pour des secteurs tels que la santé, l'hôtellerie-restauration, ou la construction.

Plus localement, les disparités de taux de chômage s'exercent au désavantage de la population résidant en Zones Urbaines Sensibles (23 ZUS, dont Planoise à Besançon, La petite Hollande à Montbéliard, Les Avignonets à Saint Claude, Les Résidences à Belfort, Le Montmarin à Vesoul). La dernière référence sur ce point date de 1999. A ce moment, le taux de chômage était compris entre 20 et 33 %. Pour les jeunes, ce taux était en moyenne de 40 % et pour les femmes il était compris entre 36 et 78 %.

La Franche-Comté (et plus particulièrement le Nord Est), 3^{ème} région automobile de France en nombre d'emplois, est touchée par les évolutions et mutations de ce secteur qui affectent les PME, TPE et groupes dans les équipementiers ou la sous-traitance. Ainsi, après les restructurations d'Alstom, une nouvelle mutation touche un territoire très industriel.

Enseignement et formation : une prépondérance de la voie professionnelle et une ouverture des universités sur l'international

En écho aux spécificités de l'économie régionale, l'enseignement professionnel est très développé. L'Académie de Besançon se place parmi celles qui ont connu les plus fortes progressions des filières professionnelles entre 1990 et 2004. En outre, la voie de l'apprentissage est de plus en plus choisie par les jeunes : le nombre de contrats d'apprentissage enregistrés dans le secteur privé est passé de 5 060 en 1999 à 6 076 en 2005 (+ 20 %). Par ailleurs, il faut noter la réussite significative au Bac Général (sixième région de France), favorable dans une optique de diversification économique. L'enseignement est en lien avec le tissu économique, même si cette caractéristique est encore à renforcer. On note la présence de l'unique école d'ingénieurs (ENSMIM à Besançon) dans le domaine des microtechniques et de la mécanique (deuxième de France). Certaines filières de la région font preuve d'une véritable ouverture en accueillant des étudiants étrangers. Le Centre de linguistique appliquée de Besançon (CLA) en est la première illustration. De renommée internationale, il accueille des stagiaires venus de tous les horizons. Les universités attirent elles-aussi une part significative d'étudiants étrangers (14,5 % pour l'UFC et 12 % pour l'UTBM).



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

4

LA COHÉSION TERRITORIALE ET L'ACCESSIBILITÉ

Une accessibilité variée aux équipements

Le temps d'accès aux équipements en Franche-Comté pourrait sembler proche de la moyenne nationale (respectivement 17 et 16 minutes), mais l'hétérogénéité des espaces (due au relief et au réseau routier) implique des écarts importants. Les zones rurales sont ainsi pénalisées en termes de diversité des services offerts, particulièrement pour la santé. La couverture médicale présente un déficit par rapport à la moyenne nationale. On compte en effet 137,4 spécialistes (libéraux et salariés) pour 100 000 habitants en Franche-Comté (171,5 au niveau national). Un écart important prévaut également pour les infirmiers libéraux (67 pour 100 000 habitants contre 102 au niveau national).

Les technologies de l'information et de la communication : outil de développement régional

L'accès aux outils de technologie de l'information et de la communication est essentiel en termes de cohésion territoriale, que l'on considère les entreprises ou les habitants. La couverture locale (par exemple le réseau Lumière) et régionale en haut-débit a été favorisée depuis 2000 par la présence du réseau Belin, stimulant le marché et renforçant la présence d'opérateurs. Les sphères de l'éducation, de la recherche et de la santé ont bénéficié de cet équipement, induisant notamment un développement remarquable de la télémédecine. Malgré la progression de la couverture régionale, des incertitudes pèsent sur certaines zones rurales où les difficultés d'accès pourraient persister, entraînant ainsi une fracture numérique territoriale.

Une coopération territoriale dynamique au niveau local, une ouverture vers des coopérations interrégionales

La quasi totalité de la Franche-Comté est couverte par des intercommunalités (96 % du territoire) et à une échelle plus large par seize pays. Les multiples identités territoriales qui se côtoient ont forgé cette culture de coopération.

Au niveau européen, la région est peu visible, même si elle se situe bien au cœur de l'Union. La coordination avec les régions proches constituant un potentiel de synergies, les Agglomérations de Belfort, Besançon, Montbéliard coopèrent avec Dijon et Mulhouse dans le cadre du réseau métropolitain Rhin-Rhône.

L'objectif est d'accroître leur notoriété et leur attractivité auprès de la population et des entreprises, en renforçant les fonctions métropolitaines supérieures, source de rayonnement élargi.

La Franche-Comté au cœur des échanges

La situation de la Franche-Comté et les réseaux de communication qui la parcourent en font une région de passage et de transit plus qu'une destination à part entière.

S'agissant du transport routier, l'autoroute A36 qui traverse la région en passant par Dole et Belfort est un axe majeur de transit. L'affluence croissante connue ces dernières années par le réseau national a particulièrement touché la RN57 (Besançon-Vesoul vers Nancy). Celle-ci constitue en effet avec la RN83 un axe alternatif Nord/Sud à l'A6 et l'A31. Les axes routiers francs-comtois ne sont pas saturés en dehors des agglomérations. Néanmoins ils sont reliés à des axes hors de la région proches de la saturation. Certains axes régionaux présentent un fort caractère stratégique pour les échanges notamment avec la Suisse. Ainsi les conditions de circulation sur la RN19 (traversant le Nord de la région d'Ouest en Est) rendent aujourd'hui nécessaire sa mise à 2X2 voies. Quant au réseau départemental, il reste parfois à améliorer pour l'accès aux grandes infrastructures, afin de rompre l'isolement de certaines zones rurales (Nord-Ouest et extrême Sud de la région).

Le transport ferroviaire s'articule quant à lui selon deux axes de dessertes TGV : Paris-Besançon et Paris-Dole-Lausanne. D'autres axes traversent la région du Nord au Sud et d'Est en Ouest au Nord. L'arrivée du TGV Rhin-Rhône permettra de favoriser l'accès à la région et de la dynamiser, particulièrement si elle est accompagnée par un aménagement des quartiers des gares.

Concernant le fret, des perspectives de report modal, notamment sur le fluvial, sont envisageables. Ce réseau est constitué de 340 km de rivières et canaux navigables à gabarit Freycinet (canal du Rhône au Rhin et Petite Saône). C'est un patrimoine dont la valorisation touristique a été engagée (véloroutes, séjour et navigation touristiques). Sur le volet commercial, le gabarit Freycinet peut constituer un mode de transport alternatif à la route (rabattement vers la Saône à grand gabarit). Une filière majeure pour la Franche-Comté comme celle du bois pourrait trouver ici un moyen de transport adapté.

Dans la perspective de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône et de la maîtrise des conditions d'accès et de déplacement dans les agglomérations bisontine, belfortaine et montbéliardaise, il apparaît que le projet d'un TCSP (transport collectif en site propre) revêt une importance stratégique pour leur développement.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

5

UN PATRIMOINE RICHE, FAVORABLE À UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Un environnement remarquable, composante essentielle du développement durable

Les qualités et la richesse environnementales de la région ont été préservées jusqu'ici et ont permis de forger une identité forte, liant qualité des paysages, de la nature et de l'eau. Consolider et valoriser ces atouts est d'autant plus essentiel que certaines fragilités existent dans le patrimoine. La Franche-Comté est riche en milieux aquatiques précieux, en espèces et habitats naturels (diversité, rareté et dynamisme), en paysages remarquables, toutefois des risques naturels (inondations) ou, localement, technologiques sont présents. En outre, la pression de l'urbanisation, la déprise ou l'intensification de l'agriculture constituent une menace à maîtriser. Le réseau environnemental de qualité qui existe, doit pouvoir infléchir la localisation et les caractéristiques du développement urbain et des entreprises.

Des atouts pour développer l'activité touristique et culturelle

La région Franche-Comté, classée au 21^{ème} rang national (sur 22) au niveau des nuitées en hôtellerie de tourisme et au 14^{ème} rang national au niveau des nuitées en hôtellerie de plein-air (campings), n'est bien évidemment pas à l'heure actuelle une destination touristique de premier ordre.

Caractérisée au Nord-Ouest par la présence des plaines de la Saône et du Doubs et au Sud-Est par la présence des plateaux jurassiens, la région s'est traditionnellement tournée vers un tourisme social, caractérisé d'une part par une offre importante en matière d'hôtellerie de plein-air et, d'autre part par de nombreux hébergements collectifs de type associatif.

Particulièrement adaptée au tourisme social de l'après-guerre, l'offre touristique apparaît cependant aujourd'hui, dans bien des cas, présenter de réels signes de vieillissement, alors que dans le même temps la demande de vacances sur les thèmes de la « nature » et de la « remise en forme » se développe.

Ainsi en est-il notamment du tourisme thermal, très présent en Franche-Comté avec tout particulièrement les stations de Salins-les-Bains et de Luxeuil-les-Bains qui, en complément des cures prises en charge par la Sécurité Sociale, se doivent de proposer des prestations financièrement abordables en matière d'hébergement et de loisirs pour une population soit de seniors, soit de personnes avec des revenus de niveau modeste.

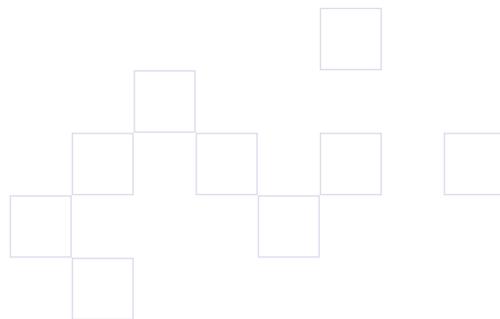
S'agissant de la culture, le rayonnement des sites est à renforcer. Certains d'entre eux sont prestigieux (la saline royale d'Arc et Senans, la Citadelle de Besançon intégrée au réseau de sites Vauban proposés à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, le Château de Joux, le Lion de Belfort, la Chapelle de Le Corbusier à Ronchamp, le Pays de Courbet, le château de Montbéliard, ...). Le spectacle vivant quant à lui rayonne

au-delà même de la France, avec le cirque Plume, mondialement renommé. Premier à être nommé aux Molières, ce cirque a initié un genre « nouveau ». En terme d'accès à la culture, même si le taux d'équipements culturels est supérieur à la moyenne nationale, les caractéristiques du territoire régional nécessitent de renforcer la diffusion de la culture. En particulier, les zones urbaines sensibles doivent pouvoir faire l'objet d'actions culturelles ciblées.

Une région sportive

L'image sportive de la région a été renforcée par les bons résultats des jeux olympiques d'hiver 2006, au cours desquels les sportifs du ski nordique ont remporté 6 médailles, dont 2 en or.

Régulièrement les sportifs locaux hissent la région à un niveau d'excellence. La Franche-Comté dispose d'un environnement préservé et de qualité pour un accueil dans des conditions très satisfaisantes et c'est une destination phare pour l'exercice du ski de fond. Les sports de nature constituent un enjeu majeur de développement économique et durable pour de nombreux territoires. Néanmoins, ces aspects sont modérés par des faiblesses qui peuvent donner une image floue du massif jurassien et freiner le développement des activités : qualité insuffisante des itinéraires, manque de visibilité et de cohérence dans l'offre touristique et sportive.



En résumé, nous pouvons dire :

Les entreprises et les savoir-faire de la Franche-Comté rayonnent souvent au niveau international. Les exemples à ce titre ne manquent pas : Alstom (énergie, transport ferroviaire), Peugeot (cycles et automobiles), Solvay (chimie), Bel (fromage La vache qui rit), Cristel (articles de cuisine), Herbelin et Péquignet (montres), Lépine (stylos, notamment pour le sommet du "G7" à Annecy), Smoby (jouets), Lamy (lunettes), Parkéon (horodateurs), Bourgeois (découpage), ECE (équipements pour cockpits d'avion), IER (compostage), Saint-Honoré et Maty (bijoux), ... ainsi bien-sûr que le « fameux » fromage « Comté ».

Toutes ces richesses « font » la Franche-Comté et sont dotées d'une notoriété individuelle significative, mais elles n'assoient pas suffisamment la notoriété de la région à l'échelle nationale, européenne et internationale.

L'un des enjeux aujourd'hui pour la Franche-Comté est ainsi de valoriser ses savoir-faire et de les faire reconnaître comme gage de qualité.

La Franche-Comté a toujours su mettre les innovations au service du développement de l'Homme, région où la citoyenneté est l'élément fondateur des valeurs d'une vie collective respectueuse des libertés, porteuse de fraternité et recherchant l'égalité.

Les axes stratégiques proposés s'inscrivent dans le cadre des objectifs prioritaires définis aux niveaux européen et national à savoir, « la compétitivité et l'attractivité des territoires », « le développement durable et la préservation de l'environnement » et « la cohésion sociale et territoriale ».

Ces remarques préalables, les forces et les faiblesses du territoire régional mises en avant dans la partie diagnostic, invitent à retenir trois grands enjeux :

Le renforcement de la compétitivité du territoire régional et le développement d'une stratégie de l'innovation et de la recherche :

- en prenant appui sur les secteurs clefs de l'économie franc-comtoise, et en favorisant le lien entre la recherche et les entreprises ;
- en développant un outil d'aide à la compétitivité, à l'innovation et à la formation ;
- en donnant un souffle nouveau à l'économie régionale du numérique ;
- en développant des fonctions métropolitaines de haut niveau et en structurant un environnement attractif pour les entreprises.

La préservation de l'environnement et la prise en compte du développement durable :

- en tenant compte des principaux risques qui pèsent sur le patrimoine naturel de la région ;
- en développant une véritable politique de filière pour le secteur du bois et en valorisant l'utilisation de ce matériau à des fins énergétiques.

L'accessibilité du territoire et la cohésion sociale et territoriale régionale :

- en diversifiant et sécurisant les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional ;
- en anticipant et en accompagnant l'arrivée du TGV Rhin-Rhône ;
- en assurant un développement équilibré des Massifs du Jura et des Vosges ;
- en accompagnant les projets des collectivités locales urbaines et rurales.



ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

1

LE RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE

1.1 En prenant appui sur les secteurs clefs de l'économie franc-comtoise

Dans le domaine des microtechniques et nanotechnologies :

La Franche-Comté est un acteur incontournable, cette position dominante ayant été reconnue par la labellisation d'un pôle de compétitivité « microtechniques et nanotechnologies ». En plus des secteurs de haute technologie, pour lesquels la recherche et le besoin de sauts technologiques sont nécessaires, les microtechniques franc-comtoises prennent également en compte les secteurs du luxe et de la finition soignée, de la lunetterie, de l'horlogerie, du biomédical.

L'ambition de la Franche-Comté est bien sûr d'asseoir sa position dominante dans ce secteur. Trois actions sont à mener en ce sens. L'une, à caractère scientifique et orientée « recherche », vise à consolider la fédération des laboratoires intervenant dans le domaine des microtechniques et nanotechnologies pour plus de visibilité et de performance. L'autre, à destination des industriels, a vocation à mettre en œuvre un contrat d'aide à la compétitivité pour ce secteur (voir la description ci-après). Enfin, le transfert de technologie est indispensable afin de valoriser la recherche dans les entreprises.

Dans le domaine de l'automobile, des transports et de l'énergie :

Le Nord-Est de la Franche-Comté est confronté à d'importantes mutations économiques dans les secteurs de l'automobile (PSA) et de l'énergie (Alstom et Général Electrics). Ces mutations économiques ont un impact important sur le tissu économique local, notamment sur le réseau des PME sous-traitantes. Il s'agit d'anticiper les mutations à venir et d'accompagner les entreprises pour y faire face.

Les entreprises se sont mobilisées, faisant preuve de dynamisme, pour lancer le pôle de compétitivité « véhicule du futur ». La Franche-Comté souhaite accompagner la recherche, l'innovation au sein de ce pôle de compétitivité, notamment par la mise en place d'un contrat d'aide à la compétitivité. Enfin les activités tertiaires, liées aux technologies numériques de l'information et de la communication, seront développées et aidées afin d'ancrer des compétences supérieures sur le territoire.

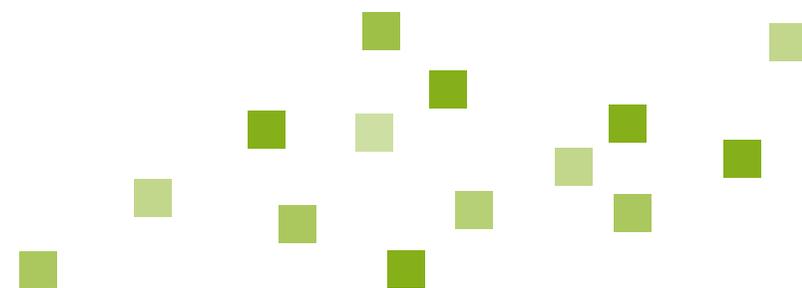
Cela apportera à la fois des gains de compétitivité pour les entreprises de l'automobile (dus à un meilleur usage des technologies numériques) et des possibilités de diversifications vers d'autres secteurs industriels (applications du géopositionnement par exemple).

Le secteur de la plasturgie se situe parmi les quatre premiers secteurs industriels de Franche-Comté. La valeur ajoutée dégagée est en forte progression et dépasse la moyenne nationale. Le chiffre d'affaires et les effectifs sont en constante augmentation depuis plusieurs années. Les besoins d'adaptation sont plus forts aujourd'hui que dans les années passées. Les efforts doivent s'orienter vers le secteur commercial (mondialisation, partenaires locaux ou internationaux), les bureaux d'études pour un partenariat avec les donneurs d'ordres, le développement des services associés y compris technologiques, enfin la recherche de l'excellence technologique. Là également, les professionnels de Franche-Comté et de Rhône-Alpes se sont regroupés, pour créer un pôle de compétitivité de la plasturgie. Cette initiative sera également accompagnée au cours des années à venir.

Dans le domaine agricole et face aux mutations de l'agriculture qui vont encore être très importantes dans les années à venir, la Franche-Comté devra, pour préserver son agriculture et sa filière agroalimentaire dynamiques, créatrices d'emploi et structurantes pour le territoire, continuer à renforcer sa politique de qualité et de différenciation des produits, autour de ses nombreux savoir-faire, parmi lesquels les fromages, les vins, la salaisonnerie et la fumaison, la chocolaterie, la biscuiterie et la distillerie. Cela nécessite de véritables stratégies de filière (alliant savoir-faire, tradition et innovation), mais aussi des exploitations agricoles performantes et compétitives, capables de répondre à des cahiers des charges exigeants.

La recherche de nouveaux débouchés à travers les produits de qualité doit continuer à être développée. Les dossiers en cours, avec notamment la mise en place de l'AOC gruyère ou encore de l'IGP pour la saucisse de Morteau, vont dans ce sens.

L'agrément du pôle de compétitivité VITAGORA sur le thème « nutrition et santé » doit constituer une nouvelle opportunité pour ce secteur en stimulant les partenariats entre entreprises, recherche et centres de formation. Il sera envisagé de mettre en place un contrat d'aide à la compétitivité.



1.2 En développant un outil d'aide à la compétitivité, à l'innovation et à la formation

Jusqu'à présent, les actions menées au bénéfice des entreprises l'étaient pour des problématiques précises ou des filières bien délimitées. Il s'agissait, par exemple, des contrats professionnels de progrès, qui mettaient en œuvre plusieurs actions collectives destinées au profit d'une filière (les lunetiers ou la plasturgie par exemple). Il s'agissait également des contrats d'objectifs qui assuraient des formations pour l'ensemble d'une filière ou d'un secteur.

Sur la base des premières propositions d'une étude d'évaluation de ces contrats, il est proposé de définir un nouveau type de contrat, le « contrat d'aide à la compétitivité » visant à accroître, sur la totalité d'une filière, le potentiel de compétitivité, d'innovation et de formation. Les actions, qui seront bien sûr à définir en fonction des problématiques propres à chaque filière, pourraient porter sur :

- La recherche et l'innovation des entreprises,
- La mise en place d'outils communs (plate-forme d'échanges technologiques, structures de dialogue, ...),
- Des aides individuelles à l'innovation,
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- Des plans de formations initiales et continues,
- Des actions d'intelligence économique.

Aujourd'hui, les filières identifiées comme prioritaires pour la mise en place d'un contrat d'aide à la compétitivité sont les filières dominantes en Franche-Comté : les microtechniques et nanotechnologies, l'automobile, l'énergie et les transports, la filière bois dans son ensemble, la plasturgie et l'agroalimentaire.



ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

1.3 En donnant un souffle nouveau à l'économie régionale du numérique

La période précédente a permis de poser les bases d'une activité numérique sur la Franche-Comté. La volonté de faire bénéficier les territoires de l'apport des TIC est allée de pair avec une volonté de diversifier le tissu économique vers le secteur tertiaire. Outre des actions menées par les collectivités, les agences de développement et les chambres consulaires, Numérica, pôle régional du numérique, constitue désormais une avancée importante dans le paysage de la région. Des besoins restent cependant encore à satisfaire, qu'il s'agisse des infrastructures de réseau haut-débit ou de la mise en place de services innovants. Ainsi, la poursuite des équipements en haut débit des zones blanches et des zones d'activités, permettant par exemple aux entreprises d'externaliser des tâches (secrétariat virtuel, télétravail, ...), de fournir des services avancés (package de logiciels), ..., sera un des éléments majeurs pour une meilleure compétitivité des entreprises dans les années à venir. De même, le renforcement des technologies de l'information et de la communication comme outil permettant de renforcer les services à la population sera un des challenges à relever pour la région : formation tout au long de la vie (particulièrement important en Franche-Comté, compte tenu du nombre important d'entreprises en milieu rural), meilleure qualité des soins en milieu rural, recherche d'emploi, ...

1.4 En développant des fonctions métropolitaines de haut niveau

Comme le diagnostic l'a montré, les flux migratoires ne jouent pas en faveur de la région, notamment pour les 18-35 ans : étudiants et jeunes actifs, en nombre important, quittent la région, toutes les catégories étant touchées mais plus particulièrement les niveaux de formation supérieure. Pour les retenir, voire attirer des populations d'autres régions, les activités du tertiaire supérieur méritent d'être développées : offre d'enseignement supérieur, offre culturelle de bon niveau, offre touristique, offre de soin de qualité, ... Il s'agira également, pour la Franche-Comté, de créer les conditions d'un véritable partenariat avec les régions voisines, au premier rang desquelles la Suisse, afin de créer les termes d'un échange permettant de gagner des parts de marché.

2

LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



2.1 En tenant compte des principaux risques qui pèsent sur le patrimoine naturel de la région

Le patrimoine naturel de la Franche-Comté constitue une composante majeure de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité de son territoire. Il représente également un élément essentiel de l'organisation du réseau écologique de l'Est de la France et de sa connexion avec le réseau européen, faisant porter ainsi à la Franche-Comté une responsabilité qui dépasse le cadre régional (car la région se situe en tête de bassin hydrographique). La localisation et le développement des activités économiques et résidentielles au sein de ce réseau, le long des principales vallées, dans les massifs montagneux, en bordure des plateaux, rendent ainsi nécessaire l'organisation de leur coexistence harmonieuse avec les valeurs environnementales.

Aujourd'hui, des risques existent, particulièrement marqués sur les ressources en eau qui présentent un bilan contrasté : eaux souterraines très sensibles aux pollutions, qualité physique des cours d'eau globalement assez dégradée, pollutions d'origine agricole difficile à maîtriser, La sécurité de l'alimentation en eau potable est ainsi un enjeu important en Franche-Comté pour les années à venir. La mise en œuvre de programmes concertés par bassins versants prenant en compte les ressources pour l'eau potable, les zones humides, le fonctionnement des rivières sera à poursuivre. Parmi les risques naturels, le risque d'inondation domine largement. Sa prise en compte se fera en complément des actions réglementaires, par le renforcement des protections des lieux habités.

2.2 En développant une véritable politique de filière pour le secteur du bois et en valorisant l'utilisation de ce matériau à des fins énergétiques

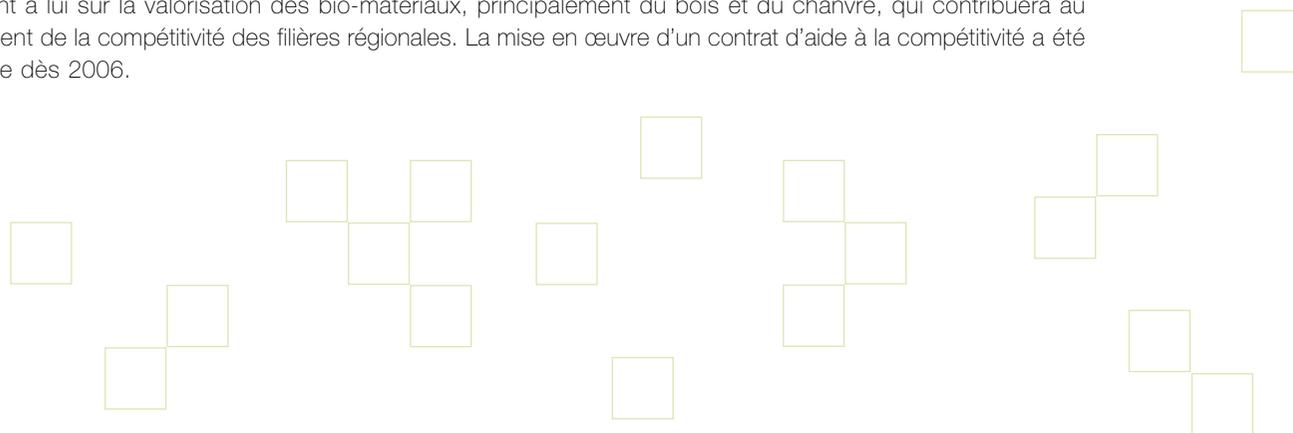
La Franche-Comté est une région où la sylviculture et la valorisation du bois occupent une place de première importance. La forêt est historiquement ancrée dans l'activité économique de la région : les recettes financières de nombre de petites communes sont constituées par les ventes de bois ; les entreprises présentent un panel d'activités particulièrement développé.

La région est par ailleurs l'une des plus avancées dans le domaine de la valorisation énergétique du bois : les premiers programmes de promotion et de développement du « bois énergie » ont été initiés dans les années 1980 et ont permis une large diffusion des chaufferies automatiques, tant pour des équipements de taille conséquente que pour des installations domestiques. Près de trois cent installations sont aujourd'hui fonctionnelles.

La région est également en avance pour ce qui concerne l'organisation de l'approvisionnement, avec 11 plateformes de stockage opérationnelles. C'est aussi en Franche-Comté qu'a été initié et déposé le premier dossier de demande de reconnaissance en AOC bois.

Par ailleurs, des initiatives intéressantes, relatives au développement du chanvre, sont également à noter ; elles constituent une véritable opportunité de valorisation de biomatériaux dans des domaines aussi divers que l'industrie du papier, celle du plastique et de la construction.

Fort de ces constats, deux axes sont à développer pour les années à venir dans ces domaines. Ils s'inscrivent dans la continuité des activités de développement que la filière a entreprises au cours de ces dernières années, avec toutefois la volonté de se tourner vers l'avenir en s'adaptant au nouveau contexte économique et environnemental. Le premier de ces axes consiste à valoriser durablement la biomasse agricole et forestière à des fins énergétiques, avec notamment la poursuite de la structuration de la filière bois (en développant un véritable esprit de filière, comme mentionné précédemment) et le renforcement de l'autonomie énergétique des exploitations. Le second porte quant à lui sur la valorisation des bio-matériaux, principalement du bois et du chanvre, qui contribuera au renforcement de la compétitivité des filières régionales. La mise en œuvre d'un contrat d'aide à la compétitivité a été recherchée dès 2006.





ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

3

L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE, LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE RÉGIONALE

3.1 En diversifiant et sécurisant les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional

La marque de l'industrie est très présente en Franche-Comté et son poids dans l'emploi régional, s'il diminue, demeure sensiblement supérieur à la moyenne nationale. Il en ressort en région, une part importante de l'emploi ouvrier, y compris de l'emploi non qualifié, malgré l'évolution observée ces dernières années et un développement des contrats de travail temporaires, notamment dans la filière automobile, qui place la région au premier rang en la matière. Le recours aux CDD, mais plus nettement encore à l'intérim, s'est fortement développé au cours des dernières années, notamment dans l'industrie et la construction.

La formation professionnelle initiale est plutôt développée en Franche-Comté même si, simultanément, les volumes de jeunes, sortant du système scolaire sans qualification ni projet professionnel, demeurent importants. L'allongement de la vie au travail, non

traité à ce jour, implique de nouvelles approches des cursus professionnels et de la seconde partie de carrière professionnelle, de la transmission des savoir-faire, de la formation au cours de la vie professionnelle.

Il y a lieu dans ce contexte de mobiliser les ressources pour diversifier, éclairer et sécuriser les trajectoires professionnelles des jeunes et des actifs sur l'ensemble de leur vie professionnelle. L'enjeu est double en réalité : éviter les périodes longues de chômage, préjudiciables à la reprise d'activité ; répondre aux besoins de compétences, de qualifications et d'innovation de l'économie régionale. Dans ce domaine, la mobilisation des partenaires sociaux et l'activation du dialogue social représentent un atout pour assurer les adaptations nécessaires et une composante de l'innovation.

Le chantier de la LGV (et autres grands chantiers), avec les offres d'emploi des entreprises et la clause sociale inscrite dans les marchés, constitue par ailleurs une opportunité pour faire venir des jeunes et des demandeurs d'emploi vers les métiers et qualifications du BTP.

3.2 En anticipant et en accompagnant l'arrivée du TGV Rhin/Rhône

Les principaux enjeux en matière de transport consistent d'une part à structurer les territoires et agglomérations qui constituent le cœur de cette région et d'autre part à irriguer les territoires ruraux qui offrent un cadre de vie attrayant pour les populations et qui sont les lieux d'implantation de petites et moyennes entreprises. Il conviendra également de valoriser les atouts de cette région en tirant le meilleur parti des coopérations transfrontalières existantes et des possibilités de valorisation des axes de transports majeurs, qui permettent aujourd'hui le passage des flux de trafics entre l'Europe du sud et l'Europe du nord et centrale.

Dans un avenir proche, la réponse à ces enjeux se structurera autour de la mise en œuvre de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône-branche Est, qui va profondément modifier l'organisation et les atouts des territoires.

Il conviendra dès lors de valoriser l'apport de cette nouvelle infrastructure structurante, d'une part, en assurant la continuité entre ce réseau et les principaux territoires urbains et frontaliers, et d'autre part en optimisant le maillage entre celle-ci et les réseaux de transports existants.

Cette offre supplémentaire de transport doit également conduire à définir et mettre en œuvre une politique plus active de prise en charge des trafics de fret émanant et transitant dans la région. Les infrastructures existantes (fer et voie navigable) pourront être orientées vers une meilleure exploitation dans une optique multimodale et de développement durable, en devenant

non seulement des points de passage européens du fret international, mais également des points d'ancrage de projets locaux de développement des activités de logistique et de fret pour les collectivités et les socioprofessionnels de la région.

3.3 En assurant un développement équilibré des Massifs du Jura et des Vosges

La Franche-Comté est concernée par deux massifs : le Jura et les Vosges. Pour la période de contractualisation 2000-2006 ont été mises en place les premières conventions interrégionales de massif. Leur bilan permet de montrer à la fois leur intérêt et leurs limites. Deux principes peuvent être retirés de ces bilans pour la nouvelle période de contractualisation 2007-2013 : ne mettre dans les conventions interrégionales de massif que des actions représentant un enjeu fort pour la zone massif et privilégier les actions ayant un intérêt interrégional reconnu.

Pour les massifs des Vosges et du Jura, qui présentent un grand nombre de caractéristiques communes, les interventions à prévoir dans les conventions interrégionales de massif concerneront essentiellement cinq thèmes, représentant des enjeux forts pour ces territoires :

- Maintenir une agriculture de qualité et diversifier les productions, au travers notamment du développement de la transformation à la ferme et de la vente directe des produits ;
- Organiser la filière bois pour assurer une meilleure valorisation des forêts de résineux, tant pour les bois de haute qualité que pour ceux de moindre qualité ou pour les sous-produits ;
- Développer une économie touristique et de loisirs,

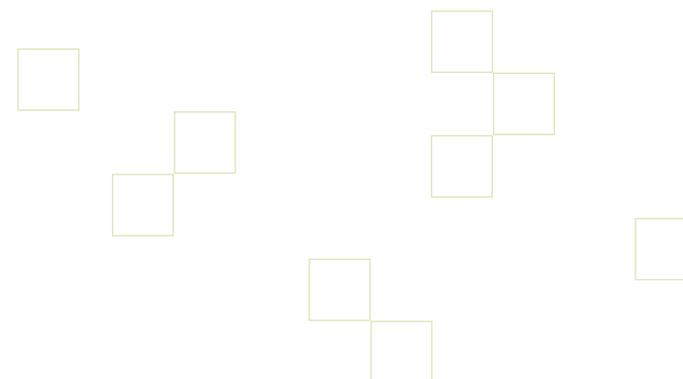
source d'emplois et de maintien des services, en améliorant la qualité des services proposés en matière d'hébergement et d'équipements des pôles touristiques. Il faudra également poursuivre les actions de communication interrégionale sur les massifs, pour en accroître la notoriété ;

■ Soutenir des secteurs d'activités traditionnelles des massifs qui ne sont pas pris en compte dans le cadre des interventions habituelles des différents ministères ;

■ Assurer la protection de l'environnement dans les domaines des paysages (maintien des paysages ouverts), des milieux et des sites naturels remarquables, de la bio-diversité et de la qualité de l'eau.

3.4 En l'inscrivant dans une politique de solidarité dans le cadre du Plan Rhône

La Franche-Comté est concernée par le plan Rhône, décidé par le CIADT du 6 mars 2006, suite aux crues sur le Rhône Aval. Les actions de protection contre les crues sur la Saône, sur le Doubs, sur la Loue... permettront, outre la protection des populations riveraines, d'inscrire une politique active de solidarité en direction des habitants des villes situées en aval.





GRANDS PROJETS

Grand Projet 1

FAIRE DE LA FRANCHE-COMTÉ LE PÔLE EUROPÉEN D'EXCELLENCE DES MICROTECHNIQUES ET NANOTECHNOLOGIES

La Franche-Comté est un acteur incontournable dans le domaine des microtechniques et nanotechnologies. La labellisation du pôle de compétitivité « microtechniques et nanotechnologies » est venue reconnaître cette position dominante. Outre les secteurs de haute technologie, les microtechniques franc-comtoises prennent en compte les secteurs du luxe et de la finition soignée, de la lunetterie, de l'horlogerie. L'ambition des signataires du contrat à travers ce grand projet est bien sûr d'asseoir cette position dominante, en menant des actions :

- à destination de la sphère scientifique (recherche) : consolider la fédération des laboratoires intervenant dans le domaine des microtechniques et nanotechnologies autour de « TEMISciences », pour plus de visibilité et de performance ;
- à destination des industriels : favoriser la mise en œuvre de contrats d'aide à la compétitivité pour ce secteur ;
- à destination du transfert de technologies, indispensable afin de valoriser la recherche dans les entreprises et le développement des compétences et des emplois.

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

1.1 Temis sciences et recherche partenariale

La Franche-Comté s'est affichée à travers deux opérations emblématiques en tant que terre des microtechniques et des nanotechnologies. Il s'agit d'une part, de la création du grand laboratoire FEMTO-ST dédié aux micro-nanotechnologies et Sciences pour l'Ingénieur et d'autre part, de la reconnaissance de la plate-forme « microfabrication » de FEMTO-ST comme cinquième Centrale Nationale (centrale Mimento). Si ces deux opérations ont eu un effet structurant indéniable en donnant à la région une visibilité nationale, mais aussi européenne, il restait à fixer localement sur un même site, à l'instar de Minatec à Grenoble, l'ensemble des moyens humains et en équipements de la recherche partenariale. Cette exigence s'est trouvée renforcée par la labellisation Carnot de FEMTO-ST, associé au Centre de Transfert en Micro et Nanotechnologies (CTMN) en 2005, labellisation qui impliquait une collaboration accrue entre recherche et innovation.

Le projet 1 est le fruit de ces réflexions. Il s'appuiera sur deux opérations jumelées TEMISciences et TEMIStransfert. La première vise à réunir tous les départements de FEMTO-ST de la zone bisontine sur un même lieu géographique (le parc scientifique et industriel TEMIS) en créant, au voisinage des départements déjà installés, un ensemble cohérent visible et efficace regroupant l'optique (LOPMD), l'électronique, temps fréquence et microsystème

(LPMO), l'administration de FEMTO-ST, sa communication, sa valorisation et ses ressources informationnelles.

La seconde opération (TEMIStransfert) est également une restructuration dont le but est d'accueillir sur ce même site de TEMIS la majeure partie des centres de transfert dans un bâtiment existant et qui se verra réhabilité et étendu afin d'offrir, avec TEMISciences et TEMISinnovation (la Maison des Microtechniques déjà en place et fonctionnelle), un ensemble cohérent et puissant dédié à la recherche et à l'innovation dans le domaine des micro et nanotechnologies alternatives (technologies complémentaires du pôle grenoblois).

Ainsi seront concentrées en un même lieu toute la recherche et l'innovation en micro-nanotechnologies et Sciences pour l'Ingénieur, allant de la recherche fondamentale à la création d'entreprises via des laboratoires de dimension européenne, un grand centre de transfert à vocation régionale, nationale et européenne s'appuyant sur un ensemble d'infrastructures opérationnelles telles que cellule de valorisation universitaire, hôtels d'entreprises, pépinières d'entreprises etc.

Les moyens seront affectés à la jouvence, au renouvellement et à l'acquisition de nouveaux équipements et à la construction d'un bâtiment (TEMISciences), à l'acquisition, à l'aménagement et à l'extension d'un local existant (TEMIStransfert).

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
34 392	6 500 1 242	Recherche / P150 Recherche / P172 (dont CNRS = 200)	8 000	2 100				600					FEDER : 15 950

(*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

1.2 Extension des locaux de l'ENSMM (Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques)

Cette opération vise à créer des locaux pour accueillir diverses activités de l'ENSMM : locaux pour des équipes d'ingénieurs et étudiants travaillant sur des projets spécifiques, dans le cadre des partenariats de l'Etablissement avec les entreprises ; salles de formations spécialisées, équipées pour recevoir des équipements scientifiques et technologiques utilisés pour la formation.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
3 250	1 500	MENESR / P150	250					500					1 000 (ENSMM)

1.3 Contrat d'aide à la compétitivité du secteur des microtechniques

La position dominante de la Franche-Comté en termes de recherche et d'entreprises innovantes dans le secteur des microtechniques doit permettre à toutes les entreprises du secteur d'améliorer leur compétitivité et de figurer en bonne place dans la concurrence internationale. Certaines entreprises, et particulièrement les PME, n'ont pas atteint la taille critique qui leur permet d'innover, de maintenir leur marché ou d'accéder à de nouveaux marchés. Afin d'aider ces entreprises, un soutien spécifique sera développé de manière collective. Pour cela un contrat d'aide

à la compétitivité structurera les démarches de la filière. Des actions collectives mettront en avant les trois facteurs clés de la réussite pour les PME :

- L'innovation par différenciation technologique, organisationnelle ou autre,
- L'ouverture internationale,
- La gestion moderne des ressources humaines.

Seront comprises, dans ce contrat d'aide à la compétitivité, les PME des microtechniques (pôle de compétitivité), de la lunetterie, de l'horlogerie, du luxe et de la finition soignée.

L'Etat, la Région Franche-Comté et les Conseils généraux, dans la limite de leurs engagements, continueront à intervenir en faveur du pôle de compétitivité du secteur des microtechniques, dans le cadre des crédits de droit commun.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
10 260	2 280 750 (cf projet 7)	Industrie / P127 Emploi / P103	2 280 750 (cf projet 7)	1 000	700	500		500					FEDER : 3 000

(*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

1.4 Contrat d'aide à la compétitivité du secteur de la plasturgie

De nombreuses actions d'organisation du secteur de la plasturgie ont déjà été conduites en Franche-Comté. Il s'agit, au travers d'un contrat d'aide à la compétitivité, de poursuivre l'effort des acteurs publics en faveur de ce secteur pour qu'il soit davantage compétitif et source de richesse pour l'économie régionale.

Le contrat d'aide à la compétitivité mettra en place :

- Des bilans des actions collectives réalisées afin d'en tirer des retours d'expériences,

- Un suivi régulier des progrès globaux du secteur,
- De nouvelles actions collectives, proposées par les porteurs aux financeurs, afin de mieux coordonner les actions nouvelles aux actions déjà existantes.

Les actions soutenues concerneront, par exemple, les thèmes suivants : aides à l'innovation de manière générale (technologique, organisationnelle, commerciale,...), aides aux ressources humaines (GPEC,

formations professionnelles adaptées,...), aide à l'exportation.

L'Etat, la Région Franche-Comté et les Conseils généraux, dans la limite de leurs engagements, continueront à intervenir en faveur du pôle de compétitivité du secteur de la plasturgie, dans le cadre des crédits de droits commun.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
4 640	1 120 350 (cf projet 7)	Industrie / P127 Emploi / P103 (PM)	1 120 350 (cf projet 7)		700	200							FEDER : 1 500

(*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

1.5 Structuration du transfert et soutien aux plates-formes

(Pour mémoire, développé dans le cadre du projet 9)



GRANDS PROJETS

Grand Projet 2

ACCOMPAGNER
L'ÉVOLUTION INDUSTRIELLE
ET SOCIALE DES SECTEURS
DU TRANSPORT,
DE L'ÉNERGIE ET
DE L'AUTOMOBILE
DANS LE NORD/EST
FRANCHE-COMTE

Le Nord-Est de la Franche-Comté est confronté à des mutations économiques d'ampleur dans les secteurs de l'automobile et de l'énergie.

Ces évolutions de l'industrie ont un impact réel sur le tissu économique local, notamment sur le réseau des PME sous-traitantes. Aussi, il convient d'anticiper les mutations à venir et de permettre aux entreprises d'y faire face.

Par ailleurs, le dynamisme et la puissance industrielle du Nord-Est Franche-Comté ont été reconnus dans le secteur de l'automobile, à travers la labellisation du pôle de compétitivité « véhicule du futur ».

Afin d'accompagner l'évolution industrielle et sociale des secteurs dominants dans le Nord-Est de la région, trois axes complémentaires seront soutenus :

- *La structuration de la recherche et de l'enseignement supérieur en lien avec le tissu industriel, notamment pour le projet « pile à combustible » ;*
- *La mise en place d'un contrat d'aide à la compétitivité dédié au véhicule du futur ;*
- *La structuration du transfert de technologies.*

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

2.1 Extension du bâtiment UTBM pour la pile à combustible

Il s'agit d'un projet structurant qui vise à renforcer le Nord Franche-Comté, c'est-à-dire la zone de Belfort-Montbéliard dans le domaine des énergies alternatives, telles que l'hydrogène pour le transport terrestre. Le but est d'accroître l'activité de la recherche dans cette partie de la région en ciblant sur la deuxième thématique régionale forte et identifiante : le transport terrestre.

Cette montée en puissance est en grande partie liée à la création en janvier 2006 du laboratoire FC-Lab, dédié essentiellement à la pile à combustible. Dans le projet 2.1, il s'agit d'accompagner ce nouveau laboratoire en lui offrant des moyens en équipement et une extension au bâtiment actuel qui abrite plusieurs piles et prototypes de piles, afin de lui fournir l'espace et les conditions nécessaires à son futur développement.

Ce laboratoire, dont l'une des tutelles est le CEA, a pour vocation de développer l'aspect systèmes des piles à combustible. L'originalité de ce projet est qu'il se place résolument en complémentarité de l'activité du CEA à Grenoble autour de la pile à combustible. Ce dernier est plutôt impliqué dans l'amélioration du cœur de pile alors que la Franche-Comté, exploitant ses compétences dans l'assemblage de fonctions multiples, se concentrera sur la relation de la pile avec le monde extérieur (gestion des problèmes fluidiques, électriques, thermiques, etc. et ingénierie sous tous ses aspects).

Ces problèmes, peu étudiés, sont pourtant une des principales sources de vieillissement prématuré des piles à combustible. Dans une optique de développement durable, l'enjeu est donc considérable.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
5 750	2 750	MENSR / P150	1 000				500				250	250	FEDER : 1 000

(*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

2.2 Création de locaux pédagogiques pour l'UTBM à Belfort (1)

Cette opération concerne l'achèvement de l'opération financée dans le cadre du CPER 2000 - 2006, la mise en place du 1^{er} équipement en complément, ainsi

qu'un complément de traitement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et des abords de la construction.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
2 140	450	MENSR / P150	1 690										

(1) Solde et actualisation du CPER 2000-2006

2.3 Réhabilitation du bâtiment A de l'UTBM de Belfort

Le bâtiment A de l'UTBM, construit sur 3 niveaux à l'origine de l'ENI, il y a 40 ans, ne correspond plus aux besoins actuels en terme d'organisation pédagogique, d'accessibilité (absence d'ascenseur) et de sécurité (sols amiantés). Une rénovation

lourde est nécessaire. En parallèle, le tronc commun - 400 étudiants - sera installé à Belfort, ce qui facilitera l'accueil et le logement des étudiants les plus jeunes ; de même le déménagement du laboratoire IMAP à Sévenans sera progressivement organisé.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
4 100	1 640	MENSR / P150	600				930				465	465	

2.4 Implantation d'un nouveau département « ergonomie, design » pour l'UTBM à Montbéliard

Ce projet de nouveau département vise à créer un bâtiment pour développer une formation d'ingénieur, autour d'un ensemble de connaissances élargies, intégrant la créativité, l'ergonomie, le style, le design...

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
12 300	1 300	MENSR / P150	2000							6 000			FEDER : 3 000

(*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

2.5 Contrat d'aide à la compétitivité véhicule du futur

Il s'agit d'aider les entreprises à faire face aux importantes mutations économiques de la filière automobile, en soutenant la compétitivité et l'innovation. Un contrat d'aide à la compétitivité sera mis en place pour les entreprises du secteur avec, comme objectifs, l'accroissement de l'activité des entreprises de la filière, le développement vers de nouveaux marchés et l'innovation technologique pour accompagner les constructeurs.

Les actions collectives mises en place porteront ainsi prioritairement sur les aides à

l'innovation de manière générale (technologique, organisationnelle, commerciale,...), les aides aux ressources humaines (GPEC, formations professionnelles adaptées,...) et les aides à l'exportation.

L'Etat, la Région Franche-Comté et les Conseils généraux, dans la limite de leurs engagements, continueront à intervenir en faveur du pôle de compétitivité véhicule du futur, dans le cadre des crédits de droits commun.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
11 868	1 280 560 (cf projet 7)	Industrie / P127 Emploi / P103	1 280 560 (cf projet 7)	2 000	200	600	1 280			2 000	1 228		FEDER : 2 000

(*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

2.6 Structuration du transfert et soutien aux plates-formes

(Pour mémoire, développé dans le cadre du projet 9)



GRANDS PROJETS

Grand Projet 3

FAIRE PROGRESSER
LES DÉMARCHES QUALITÉ
POUR CONSOLIDER
LA CONFIANCE
DES CONSOMMATEURS
DANS L'EXCELLENCE
AGRICOLE
FRANC-COMTOISE

La qualité et le dynamisme caractérisent particulièrement l'agriculture et la filière agroalimentaire franc-comtoises.

Afin de conforter ces activités créatrices d'emploi et structurantes pour le territoire, la politique de qualité et de différenciation des produits sera poursuivie autour des nombreux savoir-faire régionaux, parmi lesquels les fromages, la salaisonnerie et la fumaison, ...

Face aux mutations profondes de l'agriculture qui vont se poursuivre, il est nécessaire de créer un contexte favorable aux véritables stratégies de filière (alliant savoir-faire, tradition et innovation), mais aussi au maintien et au renouvellement d'exploitations agricoles performantes et compétitives.

Aussi, pour la période 2007-2013, les 4 axes d'intervention suivants seront soutenus :

- *Encourager la recherche de nouveaux débouchés à travers les produits de qualité. Les dossiers en cours, avec notamment la mise en place de l'AOC gruyère ou encore de l'IGP pour la saucisse de Morteau, vont dans ce sens ;*
- *Stimuler les partenariats entre entreprises, recherche et centres de formation, en se fondant notamment sur la nouvelle opportunité constituée par l'agrément du pôle de compétitivité VITAGORA sur le thème « goût, nutrition et santé » ;*
- *Favoriser l'accès à l'innovation des exploitations agricoles, en soutenant la modernisation ;*
- *Favoriser l'installation pour assurer le renouvellement des exploitations.*

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

3.1 Amélioration de la compétitivité des filières agricole, aquacole et agroalimentaire

Afin de mettre en place de véritables stratégies de filières (alliant savoir-faire, tradition et innovation), il convient d'intervenir aussi bien sur l'amont que sur l'aval du secteur agroalimentaire, de manière transversale et coordonnée.

■ Il s'agit de soutenir, dans le cadre de programmes collectifs, des opérations destinées à accroître la compétitivité des filières agricole, aquacole et agroalimentaire d'une part, et d'autre part des opérations visant à renforcer la politique de qualité et de différenciation des produits autour des savoir-faire régionaux. Par ailleurs, les projets d'investissement individuels et/ou collectifs au titre des activités de diversification et d'innovation agricoles pourront être soutenus sous réserve de création de valeur ajoutée au sein de l'exploitation.

■ Il est proposé d'accompagner la recherche appliquée agroalimentaire et l'innovation, en lien si possible avec le pôle de compétitivité Vitagora. Cette action a vocation à renforcer les pôles de compétences existants, la mise en place de partenariats, en particulier public-privé. Elle vise à favoriser le transfert de connaissances en lien avec la gestion des risques alimentaires et doit permettre de renforcer le maillage national par des acteurs locaux de recherche-développement.

■ Les actions soutenues pour le volet emploi du contrat d'aide à la compétitivité sont décrites dans le projet 7 (diversifier et sécuriser les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional).

■ Il est également proposé de renforcer le pôle agroalimentaire de Franche-Comté à Poligny, par la construction d'un bâtiment qui permettra de donner une lisibilité globale aux acteurs franc-comtois du secteur agroalimentaire et en particulier ceux du pôle de compétitivité Vitagora.

Ainsi, il s'agit, notamment au travers d'un contrat d'aide à la compétitivité, de poursuivre l'effort de structuration de ces filières et d'encourager les actions transversales pour qu'elles soient davantage compétitives et sources de richesse pour l'économie régionale. Une partie des actions relatives aux filières agricoles sera ciblée sur les

filières de montagne et mise en œuvre en liaison avec les conventions interrégionales de massif du Jura (dont la totalité représente 16,2 millions d'euros) et du massif des Vosges (dont la part qui revient à la Franche-Comté représente 2 millions d'euros).

	Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
									CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
Compétitivité des filières	14 238	3 458 (1) 490 (2) 210 350 (cf projet 7)	MAP / P227 MAP / P154 MAP / P142 EMPLOI / P103	7 000 210 350 (cf projet 7)	600	1 570	700							
Pôle agroalimentaire à Poligny	4 000			1 500		1 500								FEDER : 1 000

(1) Dont 480 pour les filières de montagne du Massif du Jura et 20 pour le massif des Vosges - (2) Le programme 154 intervient pour le financement de l'aquaculture - (*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

3.2 Modernisation des exploitations agricoles

La politique de modernisation des exploitations agricoles répond aux objectifs de compétitivité aux niveaux national et régional et contribue à l'aménagement du territoire en stabilisant les activités et les habitants dans l'ensemble des zones rurales. Les interventions prévues dans ce cadre sont :

- Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), qui vise à la fois l'adaptation

de l'outil de production et le maintien sur l'ensemble du territoire d'une activité d'élevage compétitive et respectueuse de l'environnement,

- Le plan végétal pour l'environnement (PVE), qui vise le soutien aux agroéquipements environnementaux pour l'ensemble des filières du secteur végétal, en tenant compte de l'objectif de compétitivité.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
23 120	10 710 4 000	MAP / P154 Agence de l'eau	2 100	2 100	1 910	2 000	300						FEADER

(*) La mention du Feader est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

3.3 Installation des jeunes agriculteurs

Les aides à l'installation ont été maintenues dans le socle national du programme de développement rural hexagonal (PDRH). Toutefois, le taux de renouvellement des exploitations professionnelles ne dépasse pas 50% et le nombre moyen d'installations (aidées et non aidées) fléchit de manière constante pour atteindre 210 en 2003 (dont 169 aidées) contre 500 en 1997 (dont 278 aidées). L'agriculture doit notamment continuer à s'ouvrir à de nouveaux publics pour assurer le renouvellement des agriculteurs. Les installations hors cadre familial représentent aujourd'hui près de 30% des installations aidées des agriculteurs de moins de 40 ans. Ainsi, un programme régional « installation » doit être poursuivi. Les actions suivantes seront notamment mises en œuvre :

- Des actions pour favoriser la cessation d'activité (préretraite pour les agriculteurs en difficulté économique ou de santé, qui sont contraints de cesser toute

activité professionnelle agricole, aide à la transmission d'exploitation destinée à favoriser les installations hors cadre familial, aide à la réinsertion professionnelle (ARP) et le congé formation, destinés à faciliter la reconversion des agriculteurs en difficulté...),

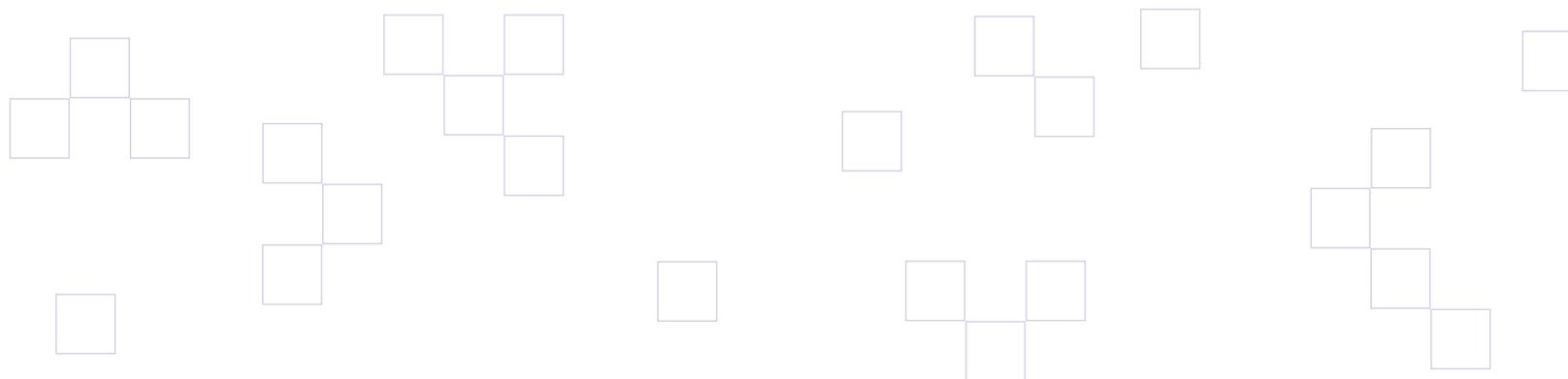
- Un dispositif d'accompagnement à l'installation et à la transmission dans le cadre d'un nouveau programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL),

- Des indemnités pour les candidats à l'installation effectuant leur stage de professionnalisation en dehors de l'exploitation familiale, en France ou à l'étranger,

- Une aide à l'investissement en faveur des jeunes agriculteurs, prioritairement hors cadre familial, ou selon les projets, dans le cadre familial en zone sensible.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
11 100	4 700	MAP / P154	4 900	600	300	600							FEADER

(*) La mention du Feader est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits





GRANDS PROJETS

Grand Projet 4

ANCERER L'ÉCONOMIE DU NUMÉRIQUE EN FRANCHE-COMTÉ

La période précédente a permis de poser les bases d'une activité numérique en Franche-Comté, la volonté de faire bénéficier les territoires de l'apport des TIC est allée de pair avec une volonté de diversifier le tissu économique vers le secteur tertiaire. Des efforts restent toutefois à faire pour permettre à l'économie du numérique de confirmer toutes ses potentialités et de renforcer la compétitivité des entreprises régionales.

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

4.1 Numerica et économie du numérique

Il s'agit de développer l'économie du numérique en Franche-Comté, de favoriser l'émergence de « niches » à haut potentiel en termes de création de valeur et d'accompagner l'appropriation des TIC par les entreprises, notamment au travers d'actions collectives multisectorielles. Les objectifs opérationnels poursuivis sont les suivants :

- Développement de la filière des entreprises du numérique,

- Développement des usages des TIC et de nouvelles filières porteuses d'avenir,
- Mise à disposition de ressources techniques de pointe et de compétences,
- Développement de programmes d'actions (services aux citoyens et usagers ; ressources multimédia et interactivité ; audiovisuel et art numérique ; numérique industriel et TIC d'entreprises).

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
12 000	2 000 1 000	MIAT / P112 Industrie / P127	3 000	1 000	1 000	1 000				3 000			

4.2 Programme régional de numérisation des bibliothèques, des archives et des musées

Ce projet vise à inscrire le numérique et l'économie du numérique en Franche-Comté, en s'appuyant sur les richesses patrimoniales et les ressources techniques régionales, tout en assurant une diffusion régionale, nationale et internationale.

Ce programme régional donnera la priorité aux projets suivants :

- Projets inscrits dans des programmes collectifs et/ou permettant de rapprocher les différents domaines (archives, bibliothèques, musées)

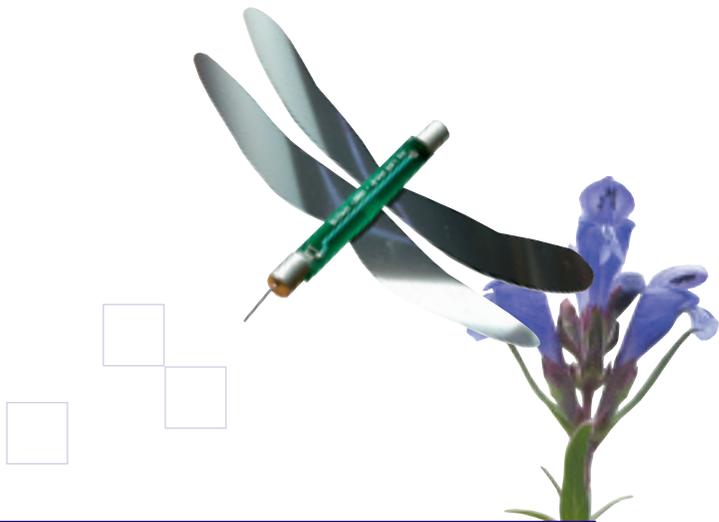
- Projets d'intérêt régional ou liés à des programmes nationaux

- Projets en lien avec des programmes de recherche de l'Université de Franche-Comté

- Projets de sensibilisation et de vulgarisation susceptibles de toucher le public scolaire et le grand public.

Ce programme régional permettra le financement conjoint des opérations de préparation, de numérisation et de diffusion.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
2 175	600	CULTURE / P224	600	400		200	75		200	100			



GRANDS PROJETS

Grand Projet 5

DÉVELOPPER DE MANIÈRE
COORDONNÉE ET DURABLE
LA FILIÈRE BOIS
DE FRANCHE-COMTÉ ET
DÉVELOPPER L'UTILISATION
DE LA BIOMASSE
AGRICOLE ET FORESTIÈRE
EN TANT QUE RESSOURCE
ÉNERGÉTIQUE

La Franche-Comté est une région où la sylviculture et la valorisation, notamment énergétique, du bois occupent une place de première importance. C'est la première région à avoir initié et déposé un dossier de reconnaissance en AOC pour le bois.

Par ailleurs, la valorisation du chanvre constitue une véritable opportunité de développement de biomatériaux dans des domaines aussi divers que l'industrie du papier, celle du plastique ou celle de la construction.

Tout en poursuivant les développements entrepris par les filières au cours de ces dernières années, il s'agit de se tourner vers l'avenir en s'adaptant aux nouveaux contextes économique et environnemental. Deux axes sont ainsi proposés pour la période 2007-2013 :

- *Valoriser durablement la biomasse agricole et forestière à des fins énergétiques, avec notamment la poursuite de la structuration de la filière bois et le renforcement de l'autonomie énergétique des exploitations.*
- *Valoriser les biomatériaux, principalement le bois et le chanvre, et contribuer ainsi au renforcement de la compétitivité des filières régionales.*

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

5.1 Amélioration de la compétitivité de la filière forêt-bois

Afin d'améliorer les échanges interprofessionnels et d'instaurer un fonctionnement transversal et cohérent de la filière, les financeurs mettront en œuvre, en partenariat avec les représentants des filières professionnelles, un Contrat d'Aide à la Compétitivité de la filière (CAC). Ce contrat concernera à la fois les volets bois-énergie et bois-matériau.

Les enveloppes financières contractualisées dans le présent projet permettront, dans le cadre du CAC, d'intervenir dans les domaines suivants :

- **Amélioration de la production forestière** (soutien aux investissements sylvicoles, aux études diverses et aux investissements de nettoyage et de reconstitution des forêts endommagées par la tempête de 1999).

- **Amélioration de la récolte et de l'offre en bois-matériau et bois-énergie**

- Soutien aux actions directes et indirectes concourant à l'amélioration des conditions de mobilisation des bois locaux, dans le respect de la qualité environnementale (études, animations, travaux, investissements individuels et actions collectives en faveur des entreprises de travaux forestiers).

- Soutien plus spécifique par l'ADEME à la structuration des filières régionales d'approvisionnement en bois-énergie (notamment actions collectives, élaboration d'outils de référence, aide à la décision, à la conception) et à la réalisation de projets exemplaires ou de démonstration en matière de chaufferies et réseaux de chaleur.

- Soutien aux actions respectueuses de l'environnement par la prise en compte des coûts relatifs au débardage doux, ainsi que les problématiques de réorganisation foncière.

■ **Amélioration de la compétitivité des entreprises**

- Entreprises de première transformation du bois : soutien aux actions collectives et aux investissements matériels et immatériels individuels.
- Entreprises de deuxième transformation du bois et du secteur de la construction bois : les partenaires de la contractualisation soutiendront les actions collectives.

■ **Prise en compte et intégration de la forêt dans les démarches territoriales**

Le développement de la filière bois doit s'inscrire dans un objectif de développement durable, privilégiant dans la mesure du possible les circuits courts, notamment dans le domaine de l'énergie. Dans ce but, l'Etat soutiendra l'émergence des projets de chartes forestières de territoire.

■ **Volet emploi du contrat d'aide à la compétitivité**

Les actions soutenues dans ce cadre sont décrites dans le projet 7 (Diversifier et sécuriser les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional).

■ **Animation de la filière bois par l'interprofession.**

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
27 979	5 102 1 120 350 (cf projet 7) 3 500	MAP / P149 INDUSTRIE / P127 EMPLOI / P103 ADEME	5 162 350 (cf projet 7) 3 000	1 150	2 400	1 500			500				FEADER

(*) La mention du Feader est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

5.2 Valorisation des filières agricoles à des fins énergétiques et en tant que biomatériaux et soutien aux autres énergies renouvelables

L'objectif est ici d'apporter un soutien au développement de techniques et de filières basées sur la valorisation de ressources renouvelables, aussi bien à des fins énergétiques que pour d'autres types d'utilisations très diverses (cas de la filière chanvre).

Les enveloppes financières contractualisées dans le présent projet permettront d'intervenir dans les domaines suivants :

- Soutien aux expériences et au développement des techniques de méthanisation

de déchets agricoles (méthanisation des effluents d'élevage et lactosérum notamment, afin d'accroître l'autonomie énergétique des exploitations) ;

- Accompagnement du développement de la filière chanvre (appui technique, recherche-développement, actions collectives, ...) ;
- Soutien au développement de la production d'électricité d'origine renouvelable (petite hydro-électricité, éolien et solaire) - animation, aide à la décision ;
- Soutien aux aménagements à caractère environnemental dans la petite hydro-électricité.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
8 270	525 2 600	MAP / P227 ADEME	525 2 600	1 000	570	250 200							



GRANDS PROJETS

Grand Projet 6

PRÉSERVER LE PATRIMOINE
ENVIRONNEMENTAL
DE LA FRANCHE-COMTÉ
POUR EN FAIRE
UNE RÉGION EXEMPLAIRE
EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Le patrimoine naturel de la Franche-Comté constitue une composante majeure de la qualité du cadre de vie et donc de l'attractivité de son territoire. Il représente également un élément essentiel de l'organisation du réseau écologique de l'Est de la France et de sa connexion avec le réseau européen, faisant ainsi porter à la Franche-Comté une responsabilité qui dépasse le cadre régional.

La localisation et le développement des activités économiques et résidentielles au sein de ce réseau, le long des principales vallées, dans les massifs montagneux, en bordure des plateaux, rendent ainsi nécessaire l'organisation de leur coexistence harmonieuse avec les valeurs environnementales.

Au-delà du patrimoine naturel, la Franche-Comté est confrontée à la nécessité d'agir en faveur de la lutte contre le changement climatique par la poursuite et l'approfondissement des programmes engagés en matière d'environnement. Sept axes d'intervention seront soutenus :

- *La prévention et la réduction des risques liés aux inondations*
- *Le soutien aux synergies contribuant à un bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques remarquables*
- *La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager*
- *La consolidation et la diffusion de la connaissance environnementale en structurant les réseaux*
- *Le soutien aux projets territoriaux de développement durable*
- *L'amélioration de l'efficacité et de l'utilisation de l'énergie*
- *La production et la consommation éco-responsables.*

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

6.1 La prévention et la réduction des risques liés aux inondations

La Franche-Comté est très exposée aux risques d'inondations. Les zones urbaines, fortement industrialisées, sont particulièrement concernées dans la mesure où la plupart d'entre elles se situent très en amont des bassins versants (Belfort, Montbéliard, Vesoul, Lons) et sont de ce fait soumises à des crues brutales. D'autres secteurs urbanisés sont implantés le long de rivières dont les crues sont également susceptibles de générer des dommages importants dans des sites encaissés (Besançon, Baume-Les-Dames, Omans) ou des plaines alluviales (Gray, Dole, basses vallées du Doubs et de la Loue).

C'est pourquoi, en cohérence avec la politique nationale

et les orientations du projet de directive européenne sur les inondations, la démarche engagée combine de façon équilibrée des mesures de prévention avec des dispositifs de prévision et de gestion des situations de crise et des opérations de protection. L'Etat prend directement en charge la partie réglementaire de la prévention des risques (limitation stricte de l'urbanisation des zones inondables et préservation des champs d'expansion des crues) ainsi que l'amélioration de la prévision des crues (modernisation du réseau d'hydrométrie, mise en place d'un service de prévision des crues, installation avec l'aide du programme INTERREG d'un radar hydrométéorologique).

En complément, le programme partenarial qui s'inscrit dans le CPER concerne :

- En matière de prévention, la réduction de la vulnérabilité des installations et du bâti existant en zone inondable, de ses habitants ou usagers et des installations - études, acquisitions foncières et travaux ;
- En matière de prévision et de gestion de crise, des actions d'information du public (observatoire(s) des inondations, actions de communication) ;

- En matière de protection, visant à réduire les aléas d'inondations (niveau ou vitesse de l'eau pour une crue donnée), des études, acquisitions foncières et travaux pour réduire les débits de pointe, par des bassins d'écroulement des crues et la préservation de leurs champs d'expansion, situés à l'amont des zones les plus vulnérables ou pour protéger localement, par des digues ou des déconnexions de réseaux ;

Ces actions s'inscrivent dans le cadre :

- du Plan d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) Allan-Savoireuse,
- du volet « inondations » des contrats de rivière (Durgeon, Ognon, Loue, Seille, ...),
- d'actions localisées dans des secteurs à forts enjeux (Besançon, basse et moyenne vallées du Doubs, ...) le long de la vallée du Doubs, où l'histoire récente explique qu'il n'y a pas encore de démarche concertée engagée.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
26 695	1 000 5 600	MEDD / P181 FONDS BARRIER			3 495	300	1 300		1 000	4 000			FEDER : 10 000

(*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

6.2 Le soutien aux synergies contribuant à un bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques remarquables

La Franche-Comté dispose de ressources en eau (souterraines et superficielles) remarquables et essentielles pour l'alimentation en eau, le bon état des rivières en aval (nous sommes positionnés en tête de bassin versant de la Saône et du Rhône, ayant de ce fait une responsabilité interrégionale) et la richesse écologique et paysagère du territoire régional. Cette ressource en eau est d'assez bonne qualité, mais rarement excellente. Elle est très sensible aux pollutions par les nutriments et les phytosanitaires car les sols karstiques favorisent l'infiltration des pollutions et les vallées alluviales subissent la poussée de cultures intensives.

Il est ainsi indispensable de préserver cette ressource et, en application de la Directive Cadre sur l'Eau, d'atteindre un bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques en 2015 par la mise en œuvre des actions suivantes :

- La réduction des pollutions d'origine agricole, en complément des opérations inscrites dans le projet 3, afin de limiter l'impact des rejets de phytosanitaires dans les zones d'alimentation des captages AEP, et pour préserver les milieux aquatiques remarquables - études et assistance technique ;
- La réduction des pollutions toxiques d'origine industrielle - études, animation, travaux et suivi ;
- La restauration physique des cours d'eau et des milieux aquatiques remarquables - études, animation, travaux et suivi ;
- L'accompagnement des programmes concertés de bassins versants - études, animation, suivi ;
- L'approfondissement des connaissances relatives à la qualité des masses d'eau, cours d'eau, plans et nappes d'eau souterraines (en lien avec la consolidation et la diffusion de l'information environnementale, dans la perspective de la création d'une plate-forme partagée sur la connaissance et la diffusion des données environnementales), études, suivi.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
23 915	11 000	Agence de l'Eau	4 100	2 900	1 185	1 500	1 230						FEDER : 2 000 à préciser pour le FEADER

(*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

6.3 La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

La région Franche-Comté possède un très riche réseau d'espaces de nature, attaché principalement au relief et à l'eau. Ces zones de richesse environnementale qui contribuent à la biodiversité, à la fonctionnalité écologique et paysagère du territoire sont essentielles. Par ailleurs, elles représentent un atout maître pour la valorisation de la région et pour son attractivité.

Ces espaces risquent néanmoins de se dégrader en raison de l'évolution des activités humaines. Aussi des actions visant à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel doivent être conduites. Il s'agit notamment :

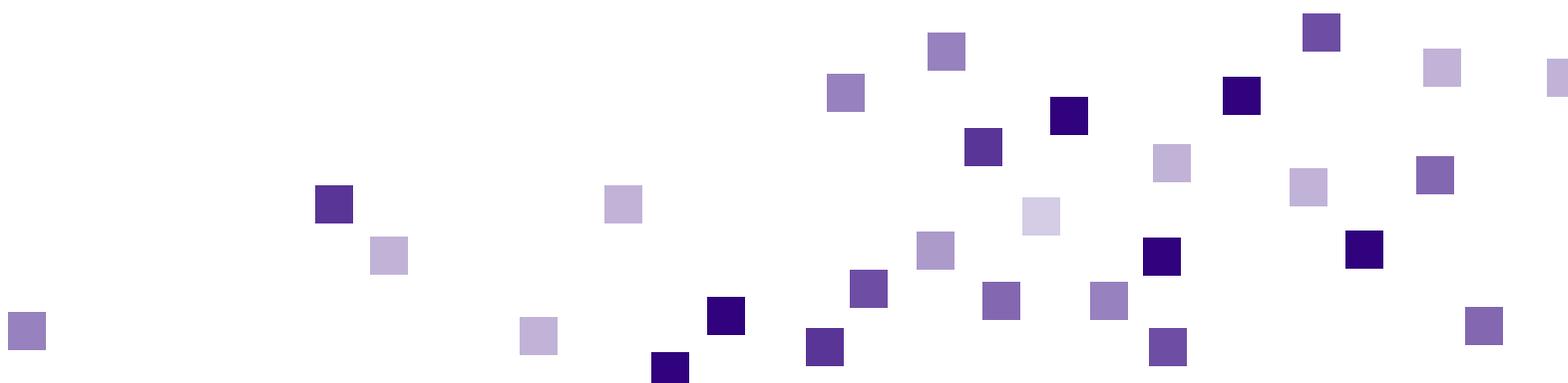
- De l'engagement de la concrétisation d'un réseau écologique pilote s'appuyant sur les espaces protégés (réserves naturelles nationales ou régionales, sites classés, espaces naturels sensibles départementaux), le réseau Natura 2000, d'autres

noyaux de biodiversité ainsi que les corridors écologiques les reliant et des zones de transition - études - ;

- Du soutien au fonctionnement du parc naturel régional du Haut Jura ;
- De la consolidation d'un réseau resserré de gestionnaires des milieux naturels protégés (réserves nationales ou régionales, réserves biologiques, espaces naturels sensibles départementaux, ...) - études , acquisitions foncières, travaux et aide au fonctionnement - ;
- Du soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'observation et de restauration d'espèces et d'espaces remarquables (chiroptères, téttras, tourbières, mares,...) ou de lutte contre les espèces envahissantes de flore ou de faune - études, acquisitions foncières, travaux - ;
- De la préservation et la mise en valeur des paysages remarquables - études, travaux -.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
11 890	800 (PNR) 1 230 (autres)	MEDD / P153	2 000	2 710	1 550	1 000			200	400			FEDER : 2 000

(*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits



6.4 La consolidation et la diffusion de la connaissance environnementale en structurant les réseaux

La qualité environnementale de la Franche-Comté ne pourra être préservée et valorisée que de façon partagée et avec une efficacité suffisante pour contrarier les logiques qui conduisent à la banalisation ou à l'appauvrissement de la biodiversité. Ainsi, la consolidation et la diffusion de la connaissance environnementale sont essentielles pour convaincre les acteurs de l'importance des enjeux environnementaux et de la possibilité de trouver des solutions de développement durable qui les préservent.

Par ailleurs, il est nécessaire de disposer d'outils permettant l'évaluation des politiques publiques sur l'environnement.

Les partenaires publics et associatifs s'inscrivent dans la perspective d'une plate-forme partagée en réseau :

- Définissant de manière partenariale des règles communes garantissant la qualité, l'objectivité et la disponibilité de l'information environnementale
- Intégrant efficacement l'ensemble des données et les diffusant largement
- Structurant le réseau des organismes thématiques et des pôles locaux portés par les Collectivités

Il est prévu de soutenir :

- La structuration d'un observatoire du patrimoine naturel - fonctionnement et études - ;

- Le développement d'un système d'information performant et partagé pour la capitalisation, la diffusion de l'information environnementale intégrant les questions relatives au patrimoine naturel, à l'eau, au changement climatique et à l'énergie. Cette information sera pertinente pour les citoyens, les associations, les collectivités et les acteurs économiques, avec des fonctions de communication sur Internet, de cartographie dynamique, de mise à jour à partir d'images aériennes ou satellitaires, si possible en liaison avec l'Université de Franche-Comté (laboratoire THEMA - géographie -) - études et fonctionnement - ;

- La poursuite de l'approfondissement de la connaissance en liaison avec l'Université, notamment de Franche-Comté (futur laboratoire de chrono-environnement) sur des points précis concernant notamment l'équilibre ou la synergie entre agriculture et environnement, la connaissance des flux de production et de consommations énergétiques, l'amélioration des connaissances de la qualité de l'air et de ses impacts sur l'homme et les écosystèmes - études - ;

- La définition (en référence au profil environnemental régional et à l'évaluation environnementale des programmes opérationnels) et la mise à jour, de façon partenariale, des indicateurs pour l'évaluation au titre de l'environnement et du développement durable des projets et des programmes soutenus par l'Etat ou les Collectivités territoriales - études et évaluations -.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
7 600	1 500 1 500	MEDD / P153 ADEME	1 300 700							100			FEDER : 2 500

(*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

6.5 Le soutien aux projets territoriaux de développement durable

Ces projets mobilisent les responsables des collectivités territoriales, ceux des diverses institutions et le public pour l'intégration des préoccupations (économiques, sociales et environnementales) du développement durable dans l'évolution des territoires. En Franche-Comté, l'enjeu réside dans l'appropriation des valeurs environnementales et dans l'ouverture à des modes de développement qui les préservent. Ces projets analysent les diverses hypothèses de développement, notamment en matière d'écologie et s'appuient sur la sensibilité à l'environnement et la qualité du débat public.

Il est prévu de soutenir :

- L'élaboration et la mise en œuvre de démarches concertées telles que les agendas 21, les chartes pour l'environnement :

- Etudes préalables et évaluations,
- Actions de préservation du patrimoine naturel et paysager,
- Opérations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

- L'élaboration et la mise en œuvre de plans climat territoriaux en matière de gaz à effet de serre et d'empreinte énergétique ;

■ Les études et suivis d'actions expérimentales visant une meilleure maîtrise de l'étalement urbain et le renforcement du concept de villes comtoises, traversées de nature ;

■ Les études pour l'élaboration d'un projet permettant de consolider la Maison Régionale de l'Environnement, en lien fort avec le projet de plate-forme partagée pour la connaissance environnementale et la sauvegarde du jardin botanique de Besançon.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
11 800	1 050 2 800	MEDD / P211 ADEME	200	2 000		1 000		1 000	1 250	1 500			FEDER : 1 000

(*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

6.6 L'amélioration de l'efficacité et de l'utilisation de l'énergie

En parallèle des efforts envisagés pour substituer aux énergies fossiles des ressources renouvelables, la réduction de la consommation d'énergie est une des pistes à mettre en œuvre afin de réduire à la fois la dépendance énergétique de la Franche-Comté (laquelle est supérieure à celle de la plupart des autres régions) et la production de carbone.

La consommation par habitant élevée est corrélée à la dominante industrielle de l'économie régionale, mais est aussi liée à des investissements dépassés ou à des organisations inadéquates qui favorisent la consommation d'énergie (efficacité énergétique médiocre des immeubles destinés à l'habitat collectif et

aux activités économiques, transports routiers de marchandises très importants et transports collectifs insuffisamment utilisés). Dans ce contexte, il est donc envisagé de favoriser l'amélioration de l'efficacité énergétique des modes de production, des équipements (équipement de production et les véhicules), des bâtiments ainsi que de l'organisation du transport de personnes et de marchandises avec les actions suivantes :

- La mise en place de programmes concertés de sensibilisation de conseil et d'aide à la décision ;
- Le soutien à des études de définitions de projet (cahier des charges, APS, APD, ...) ;
- Le programme d'appels à projets EFFINERGIE ;

■ Le développement de démarches environnementales permettant de diminuer la consommation énergétique des bâtiments (conception, utilisation) - actions de sensibilisation et d'animation ;

■ La participation au renforcement des capacités d'expertise et de qualification des produits ou procédés de fabrication ;

■ Les aides à l'expérimentation d'équipements nécessaires à la mise en œuvre d'une production respectueuse de l'environnement ;

■ Le soutien aux programmes de professionnalisation dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles techniques économes en énergie.

	Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
									CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
Amélioration de l'efficacité et de l'utilisation de l'énergie	14 185	5 600	ADEME	2 800	150	285	150			200				FEDER : 5 000
Pôle énergie de Franche-Comté à Héricourt	4 600	1 000	ADEME	3 000			600							

(*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

6.7 La production et la consommation éco-responsables

Il est indispensable de promouvoir des modes de production et de consommation moins polluants, moins destructeurs de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement. A cet effet, il convient d'agir sur les déchets, la qualité de l'air et de soutenir les programmes d'éco-conception, d'éco-consommation, le management environnemental et les autres approches transversales.

Les actions suivantes sont prévues :

- La mise en place de programmes concertés de sensibilisation auprès du grand public et plus particulièrement des enfants et de la jeunesse, auprès des collectivités locales,

des milieux professionnels permettant d'adopter des modes de production et de consommation responsables (études, animation) ;

- Les programmes d'animation et de soutien de prévention, de production et au traitement des déchets (études, animation) ;

- Les actions en faveur de la qualité de l'air dans les entreprises ;

- L'accompagnement et la promotion d'ingénieries nouvelles, relatives à l'émergence de métiers ou de compétences nécessaires à la production et à la consommation éco-responsables (études, animation) ;

- L'aide aux structures d'insertion pour le recyclage des déchets.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
6 235	3 000	ADEME	800	150 1 050 (1)	485	300		150		150	150		

(1) Aide aux structures d'insertion pour la problématique déchets



GRANDS PROJETS

Grand Projet 7

DIVERSIFIER ET SÉCURISER LES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES FACE AUX MUTATIONS DU TISSU INDUSTRIEL ET DE L'EMPLOI RÉGIONAL

La marque de l'industrie est très présente en Franche-Comté et son poids dans l'emploi régional, s'il diminue, demeure sensiblement supérieur à la moyenne nationale. En outre, le marché du travail régional se caractérise par : un recours aux CDD, mais plus nettement encore à l'intérim ; une formation professionnelle initiale plutôt développée même si, parallèlement, les volumes de jeunes sortant du système scolaire sans qualification ni projet professionnel demeurent importants. Enfin l'allongement de la vie au travail implique de nouvelles approches des cursus professionnels, de la transmission des savoir-faire, de la formation au cours de la vie professionnelle.

Dans ce contexte, il est nécessaire de mobiliser les ressources pour diversifier, éclairer et sécuriser les trajectoires professionnelles des jeunes et des actifs sur l'ensemble de leur vie professionnelle. L'enjeu est double en réalité : éviter les périodes longues de chômage, préjudiciables à la reprise d'activité ; répondre aux besoins de compétences, de qualifications et d'innovation de l'économie régionale.

Dans ce domaine, la mobilisation des partenaires sociaux et l'activation du dialogue social représentent un atout pour assurer les adaptations nécessaires et une composante de l'innovation.

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

7.1 Inscription dans les démarches de compétitivité d'un volet emploi et qualification

Il s'agit de construire le volet emploi des contrats d'aide à la compétitivité dans les cinq projets suivants :

- **Projet 1** : contrats d'aide à la compétitivité des microtechniques et de la plasturgie
- **Projet 2** : contrat d'aide à la compétitivité dédié au véhicule du futur
- **Projet 3** : soutien à la compétitivité des industries agro-alimentaires
- **Projet 5** : contrat d'aide à la compétitivité dans la filière bois.

Ces actions viseront à permettre de développer :

- La connaissance prospective de l'évolution des métiers
- Le renforcement de la fonction RH

- Le développement et la structuration d'une offre de formation adaptée
- Le développement des compétences
- La création d'entreprises
- Le développement du dialogue social, territorial ou sectoriel.

Les dépenses éligibles sont, en fonction des règles de mobilisation des crédits de l'Etat en faveur des politiques de soutien au développement de l'emploi, des compétences et des qualifications (GPEC, VAE, EDEC, ARACT, CEP, CEDRE) :

- Dépenses d'ingénierie (prestations externes ou dépenses internes aux partenaires professionnels ou territoriaux, aux organismes relais et aux entreprises),

- Dépenses de réalisation des projets,
- Dépenses d'accompagnement (intervention des organismes relais, communication, information, appui aux entreprises, fonctionnement des instances de pilotage, évaluation des réalisations),

- A titre exceptionnel, dépenses de rémunération de salariés pour des actions visant à anticiper ou accompagner des mobilités externes de salariés âgés de plus de 45 ans, de premier niveau de qualification et appartenant à des PME.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
4 720	2 360	EMPLOI / P103	2 360										

7.2 Accès à l'emploi sur les grands chantiers (LGV Rhin-Rhône et A36, ...)

Dans ce cadre, le « volet emploi » des grands chantiers sera accompagné. Il pourra, à titre d'exemple, prendre en compte :

- La mise en place et le fonctionnement d'équipes emploi insertion qualification, dédiées aux grands travaux,

- L'Ingénierie emploi-formation-insertion liée aux grands travaux,
- Les actions complémentaires aux dispositifs existants répondant à des besoins non couverts et permettant de lever des freins dans l'accès par des

personnes en difficulté aux emplois proposés dans le cadre des grands travaux et au maintien dans ces emplois, liés notamment à la mobilité, au niveau de qualification requis.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
2 104	504	EMPLOI / P103	500	500		300	300						

7.3 Prospective et anticipation en matière d'emploi et de formation professionnelle

Des actions réalisées notamment au titre des missions d'observatoire régional de l'emploi et de la formation et de centre d'animation, de ressources d'information sur la formation permettant de nourrir la réflexion stratégique des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle par filière d'activité et par territoire notamment sur les thématiques de la gestion des

âges, de la prospective des métiers, des besoins de main-d'œuvre et tensions sur le marché du travail et des difficultés de recrutement, de construire une offre de service adaptée aux besoins de leurs partenaires et de travailler en réseau notamment avec les autres observatoires existants sur le territoire.
Type de bénéficiaires : organismes portant les missions d'ob-

servatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF) et de centre de ressources et d'information sur la formation et l'emploi (CARIFE) et la MIRE. Dépenses éligibles :

- Dépenses d'ingénierie
- Dépenses de réalisation des projets, engagées directement par la structure bénéficiaire ou confiées à un prestataire extérieur.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
6 900	3 400	EMPLOI / P103	3 500										

7.4 Dialogue social et innovation sociale

1^{ère} action qui vise au soutien au fonctionnement de l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) dans l'exercice de son rôle d'appui à la concertation sociale sur l'anticipation et l'accompagnement des mutations, l'emploi et les compétences, dans les entreprises et les territoires. Dans le cadre de sa mission d'expérimentation et de diffusion de méthodes innovantes visant à améliorer de façon concertée les conditions de travail et l'efficacité des organisations et de son contrat de progrès 2004-2008 avec l'Etat, le réseau ANACT a quatre priorités : la gestion des âges, la santé au travail, le développement des compétences et l'accompagnement des mutations économiques, technologiques, organisationnelles et démographiques. Type de bénéficiaires : ARACT, organisations syndicales et professionnelles, structures paritaires.

Dépenses éligibles :

- Dépenses de fonctionnement de l'ARACT ;
- Dépenses d'ingénierie de projet ;
- Dépenses de réalisation des projets engagées directement par la structure bénéficiaire ou confiées à un prestataire extérieur.

2^{ème} action, dans un contexte de mutations économiques qui génère des restructurations, il s'agira, par des actions d'anticipation adaptées, de favoriser l'évolution des compétences des salariés menacés, dans un objectif de reconversion vers des secteurs plus porteurs en matière d'emplois.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
1 600	800	EMPLOI / P103 ARACT	800										
1 772	886	EMPLOI / P103 mutations économiques	886										

7.5 Offre de formation de l'AFPA

Il s'agit d'assurer la maintenance et/ou l'amélioration du parc mobilier et immobilier de l'AFPA pour accélérer sa remise en état et la modernisation de son appareil de production afin de tenir compte de l'évolution technologique et de permettre à l'AFPA d'adapter son offre de formation

aux besoins de développement de compétences certifiées du marché du travail franc-comtois. Le choix des opérations sera effectué au sein du programme d'investissement 2004-2008 établi par l'AFPA, en concertation avec la Région.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
3 050	1 550	EMPLOI / P103	1 500										

En dehors du contrat de projets Etat-Région, l'Etat apportera pour la période 2007-2009, dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu avec la Région Franche-Comté, un soutien financier de l'ordre de 10 millions d'euros, notamment pour le soutien aux investissements dans les CFA, par la mobilisation du fonds de modernisation de l'apprentissage. La Région Franche-Comté apportera la somme de 10 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'Etat participera au soutien financier des maisons de l'emploi qui sont ou seront labellisées (de l'ordre à minima de 7 millions d'euros). L'Etat, la Région Franche-Comté et les Conseils généraux continueront à intervenir en faveur des structures d'insertion et des espaces jeunes/missions locales, dans le cadre des crédits de droit commun et des plans départementaux d'insertion.



GRANDS PROJETS

Grand Projet 8

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA FRANCHE-COMTÉ À PARTIR DE L'AXE DE TRANSPORT NORD/SUD ET DE LA CIRCULATION DU FRET

Les territoires et les agglomérations constituent le cœur de la Franche-Comté.

Aussi les principaux enjeux en matière de transport consistent à améliorer leur accessibilité à partir de la LGV Rhin-Rhône et à valoriser au mieux l'apport de cette nouvelle infrastructure structurante.

Par ailleurs, la position de la Franche-Comté au cœur des échanges européens conduit à définir et mettre en œuvre une politique plus active de prise en charge des trafics de fret émanant et transitant dans la région, dans une optique de développement durable. Le recours à la voie d'eau, pour le transport des marchandises, est une réponse à cet enjeu.

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

8.1 Etudes et acquisitions foncières dans le cadre de la LGV (3 branches)

Une convention entre l'Etat, RFF et les Régions Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine et Rhône-Alpes, d'un montant total de 7,92 millions d'euros, a été signée en octobre 2004, pour la réalisation des études préliminaires de la Branche Sud.

Une convention entre l'Etat, RFF et les Régions Alsace, Bourgogne et Franche-Comté, d'un montant total de 3,708 millions d'euros a été signée en septembre 2003 pour la réalisation des études d'APS de la Branche Ouest. Ces études ont plus particulièrement porté sur les éléments nécessaires à la mise en place d'un Projet d'intérêt général, dans la traversée de l'agglomération de Dijon.

La clé de financement de ces deux conventions étude est de 1/3 Etat, 1/3 RFF, 1/3 Régions.

Pour le contrat de projets de la période 2007 - 2013, il est proposé de retenir :

- Les études d'APS de la branche Sud, jusqu'à la phase d'Enquête d'Utilité Publique ;
- Les acquisitions foncières éventuelles de préservation de la branche Ouest, en relation avec le PIG évoqué ci-dessus ;
- Les éléments d'études nécessaires sur la branche Ouest, jusqu'à la phase d'Enquête d'Utilité Publique.

Il est proposé de donner une priorité équivalente à l'avancement des études des Branches Ouest et Sud. Les financements proposés doivent donc permettre un avancement à un rythme et à un niveau comparables, compte tenu des caractéristiques respectives des deux branches et de la complexité des études correspondantes.

Le montant de la participation de l'Etat est porté intégralement dans le présent CPER de la Région Franche-Comté. Chaque Région concernée par le projet de LGV Rhin-Rhône y sera associée par le biais de conventions spécifiques. Les participations de l'Europe et de la Suisse seront également sollicitées (cf. tableau ci-après).

Le taux de participation de l'Etat pour cette opération est fixé à 1/3.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
36 000	12 000	ME / P226	12 000 pour l'ensemble des Conseils régionaux (1)										12 000 (sollicitation RFF)

(1) Dont 2 000 estimés à minima pour la Franche-Comté

8.2 Réouverture de la ligne Belfort / Delle

Le projet de LGV Rhin-Rhône et le positionnement d'une gare TGV à Meroux ont amené à étudier l'opportunité de la réouverture de la ligne Belfort-Delle dans le cadre du CPER 2000-2006. Cette étude d'opportunité a montré qu'en plus du rabattement vers la LGV pour les communes françaises (de Lure à Delle) et suisses (jusqu'à Bienne), la ligne pourrait également jouer un rôle dans la desserte de l'agglomération belfortaine.

Cette ligne passe à l'aplomb de la future gare TGV de Belfort-Montbéliard sur la LGV Rhin-Rhône Branche-Est ; elle permettrait ainsi une desserte ferroviaire de la gare TGV, des liaisons TER et des correspondances avec le réseau classique.

Une étude de clientèle cofinancée par l'Etat, les collectivités régionales françaises et les autorités suisses a démontré l'intérêt de cette réouverture. La réouverture de la ligne Belfort-Delle permettra des dessertes péri-urbaines au sein de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard (300 000 habitants) et une liaison avec la Suisse.

Par ailleurs, la réouverture de la gare de Delle a été cofinancée par l'Etat dans le cadre du CPER 2000-2006 et par l'Union européenne (Interreg). Cette dernière a également financé

les travaux pour rouvrir au trafic voyageur le tronçon entre Delle et Boncourt, en Suisse. L'accès à la gare de Delle depuis la Suisse est donc à nouveau possible depuis la fin d'année 2006.

Pour le contrat de projets de la période 2007 - 2013, il est proposé de retenir les études de maîtrise d'œuvre et les travaux à réaliser pour la réouverture de la ligne côté français avec notamment :

- Remplacement de la voie,
- Création de haltes ferroviaires,
- Remise en service et/ou suppression des passages à niveau existants,
- Electrification,
- Mise en place d'une signalisation moderne,
- Adaptation / mise à niveau de la plate-forme de la ligne et des ouvrages d'art.

La Suisse a d'ores et déjà annoncé sa volonté de participer à hauteur de 20 000 000 de francs suisses pour les travaux sur le territoire français, ce qui représente une somme de l'ordre de 13 M€.

Le taux de participation de l'Etat pour cette opération est fixé à une valeur de l'ordre de 25 %.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
64 000	19 850	ME / P226	19 850				3 000						13 000 (Suisse) 8 300 (sollicitation RFF)

8.3 Modernisation des voies ferrées (solde du CPER 2000-2006)

Le CPER 2000-2006 prévoyait l'accompagnement du développement des deux lignes Andelot - La Cluse et Besançon - Le Locle, appelées lignes de montagne. Sur la base d'études d'avant-projet, des travaux destinés à obtenir des gains de temps significatifs sur chacune des deux lignes ont pu être engagés. Cependant, l'ensemble des travaux projetés n'a pu être réalisé.

Pour le contrat de projets de la période 2007-2013, il est proposé de retenir l'achèvement de ces travaux pour un montant de 1 500 000 €.

Le taux de participation de l'Etat pour cette opération est fixé à 50%.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
1 500	750	ME / P226	152		230								368 (sollicitation RFF)

8.4 Modernisation des voies ferrées (nouvelles opérations)

Cette opération a pour objectif de programmer des travaux de régénération des tronçons de voies ferrées de la région sur lesquels la circulation TER est majoritaire et qui risquent de présenter à court terme des problèmes de ralentissement liés à l'état des infrastructures.

Dans le cadre du programme de renouvellement du réseau ferré national, présenté par le ministre le 22 mai 2006, les CPER 2007-2013 ouvrent en effet la possibilité de contractualiser des opérations de modernisation des lignes comportant des volets de renouvellement, afin d'améliorer la qualité de service sur des lignes ferroviaires où cela apparaît prioritaire aux Régions.

Dans ce cadre, compte tenu des risques de ralentissement mis en avant par RFF, il est proposé un programme de renouvellement portant sur les lignes de Belfort - Blainville via Lure, et de Besançon - Le Locle (tronçon Besançon - Valdahon principalement), qui sont

des lignes sur lesquelles la circulation TER est majoritaire, et éventuellement des axes de modernisation tels que l'électrification.

Concernant la ligne Besançon - Le Locle, qui connaît une hausse importante de sa fréquentation, les travaux envisagés pourront concerner des améliorations des composants de la ligne (infrastructure ou signalisation) en vue de faciliter l'exploitation.

Pour le contrat de projets de la période 2007-2013, il est proposé de retenir les études d'avant-projet de la régénération des deux lignes Besançon - Le Locle et Belfort - Blainville. Ces études devront proposer un phasage de travaux permettant la régénération complète de ces lignes par phases successives.

Le taux de participation Etat est fixé pour les études de cette opération à 33%.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
700	200	ME / P226	200			100							200 (sollicitation RFF)

8.5 Modernisation et sécurisation de la Saône à petit gabarit

Le réseau fluvial en Franche-Comté est constitué de 340 km de rivières et canaux navigables à gabarit Freycinet, dont 165 km sur la Saône, dans le département de la Haute-Saône. La Saône est sur cette section une liaison entre deux voies à grand gabarit, et à ce titre, classée dans le réseau magistral. Il convient également de souligner l'intérêt que peut représenter le gabarit Freycinet pour le transport de commerce en matière de rabattement vers la Saône à grand gabarit, en prenant en compte notamment l'intérêt du transport fluvial (Freycinet et grand gabarit) pour certaines filières comme celle du bois (qui pose des difficultés pour le transport routier et dont le transport ferroviaire est en diminution dans le cadre du Plan Fret SNCF).

Le CPER Franche-Comté 2000-2006 (9,15 M€) a permis de réaliser une première phase de sécurisation et de fiabilisation des ouvrages, et de mettre en valeur le patrimoine dans le cadre du développement touristique.

Dans le cadre des opérations prévues au CPER 2000-2006, la reconstruction du barrage d'Apremont n'a cependant pas pu être réalisée.

Le programme de réalisations proposé au contrat de projets 2007-2013 est de 8 M€ d'investissements. Il comporte principalement des opérations portant sur la restauration et la sécurisation des ouvrages avec des volets de valorisation. Ces opérations sont les suivantes :

- Reconstruction du barrage d'Apremont : 5 M€ (en intégrant la réalisation de la passerelle en lien avec la véloroute).
- Sécurisation de tunnel (St Albin ou Savoyeux), avec restauration patrimoniale des têtes et talus du tunnel : 3 M€.

Ces aménagements concernent principalement la Région Franche-Comté et le Conseil général de Haute Saône.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
8 000	6 000	ME / P226	1 000			1 000							

8.6 Valorisation des potentialités fret Ligne Mulhouse / Dijon (gabarit B1)

Suite à l'abandon du projet de canal à grand gabarit Rhin-Rhône, le CIADT du 23 juillet 1999 a inscrit dans la convention ATSR (Avenir du Territoire Saône-Rhin) 2000-2006 une opération « Mise au gabarit B1 de la ligne ferroviaire Dijon-Mulhouse » visant à aménager les tunnels de la ligne.

Le projet consistait à aménager cette double voie (actuellement électrifiée et au Gabarit A avec un trafic de 4,5 M t/an) pour absorber le doublement du trafic fret attendu à un horizon de 20 ans, qui était porté par des hypothèses de développement du fret

ferroviaire optimistes et notamment une saturation à moyen terme du sillon fret mosellan.

Ces hypothèses ne sauraient aujourd'hui à elles seules justifier le projet. En revanche, plusieurs considérations conduisent à poursuivre la réflexion :

- L'axe du Doubs apparaît, après l'axe mosellan, comme le deuxième couloir d'éclatement du fret Sud Europe - Nord et Est-Europe. Dans le même registre, un trafic de 5700 PL/jour en transit circule en Franche-Comté, chiffre proche du trafic PL international sur l'axe mosellan (A31).

- Il est observé une croissance de l'ordre de 16 % des trafics de marchandises en Franche-Comté sur les cinq dernières années connues (proche des évolutions alpines ou pyrénéennes), essentiellement sur le mode routier, avec un report récent du trafic des autoroutes vers le réseau sans péages (cf. évolution du coût du Transport Routier de Marchandises (TRM)).

■ La perspective d'un report modal, condition de réussite du plan fret, est favorisée par l'existence de flux massifiés en Franche-Comté (transport de l'industrie automobile, voire l'exploitation du bois).

■ Par ailleurs, certains tunnels ne permettent pas le passage de rames TGV-Duplex, y compris à vitesse réduite en cas de délestage de la LGV du fait d'incidents. Un phasage de l'opération traitant prioritairement ces ouvrages pourrait être envisagé.

L'action inscrite au CPER vise à dégager les priorités d'aménagement pour valoriser en fret ferroviaire les infrastructures existantes et les sillons libérés par la LGV (phase étude) puis, suivant la conclusion de l'étude, à réaliser une première phase de travaux (2010-2013) portant sur certains tunnels.

La participation de l'Etat à cette opération est fixée globalement à 1/3.

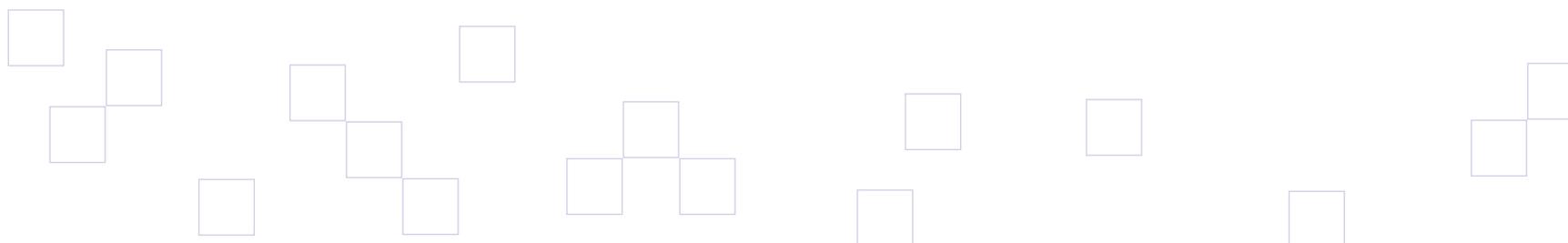
Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
6 000	2 000	ME / P226	2 000										2 000 (sollicitation RFF)

8.7 Etudes pour le contrat suivant

Cette action permettra de financer des études nécessaires à la préparation du contrat de projets suivant, dans l'optique de déboucher sur des opérations prêtes

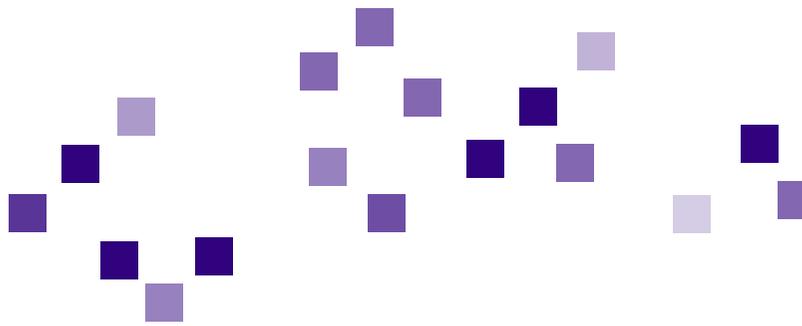
à être lancées. Il est proposé que ces études soient notamment liées à la thématique des transports non routiers.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
700	200	ME / P226	200		300								





GRANDS PROJETS



Grand Projet 9

ATTIRER LES POPULATIONS ET LES ENTREPRISES, RETENIR LES JEUNES ET LES CADRES, EN RENFORÇANT LA COMPÉTITIVITÉ ET LA COHÉSION DU TERRITOIRE RÉGIONAL

En dépit de ses nombreuses qualités, le territoire franc-comtois connaît un déficit d'attractivité.

Si le solde migratoire se rapproche de l'équilibre de manière globale, un déficit certain subsiste néanmoins pour les 18-35 ans : étudiants et jeunes actifs. Dans leur ensemble, les jeunes quittent la région en nombre, mais ce mouvement s'accroît pour les niveaux de formation supérieure. En outre, les jeunes des autres régions sont peu attirés par la Franche-Comté, ce qui renforce le déficit migratoire.

Sur le plan économique, les entreprises présentes restent en Franche-Comté, mais peu d'installations venues de l'extérieur se concrétisent. Ceci est d'autant plus regrettable que le taux de survie des entreprises est très bon en Franche-Comté.

Aussi, pour retenir les jeunes Franc-Comtois, voire attirer des populations d'autres régions, et pour favoriser de nouvelles implantations d'entreprises, l'Etat propose d'agir sur des composantes qui participent à l'attractivité du territoire :

- *L'amélioration du cadre de vie des étudiants, en soutenant des opérations en direction de l'enseignement supérieur,*
- *Le soutien à la recherche et au transfert de technologie,*
- *L'accompagnement des opérations de renouvellement urbain,*
- *Le développement de l'offre culturelle à travers la restauration et la valorisation de grands sites patrimoniaux,*
- *Le soutien aux opérations liées au tourisme thermal.*

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

9.1 Soutien aux opérations d'enseignement supérieur

L'amélioration de la qualité d'accueil de la vie étudiante constitue une priorité. Il s'agira de :

- Poursuivre la réhabilitation de la cité universitaire Canot à Besançon : cette opération concerne la mise en place du 1^{er} équipement en complément de l'opération financée dans le cadre du CPER 2000-2006, ainsi que des compléments d'aménagement pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et pour traiter les abords de la construction.
- Aménager les combles de l'UFR STGI Louis Neel à Belfort : ce projet d'extension du bâtiment Neel de l'UFR STGI a été élaboré en réponse à un besoin en locaux, consécutif à l'augmentation croissante des effectifs du secteur tertiaire (AES). Cette opération concerne l'actualisation du coût et la mise en place du 1^{er} équipement.
- Construire un restaurant universitaire à Chateaufarine : le site de l'UFR médecine pharmacie à Chateaufarine étant excentré de l'offre de restauration bisontine, il est prévu de créer un restaurant universitaire pour les 4 270 étudiants (formation initiale ou continue) appelés à fréquenter le site.

- Mettre en sécurité les réseaux du Campus de la Bouloie à Besançon : ce projet s'inscrit dans le cadre de l'étude sur l'aménagement du domaine universitaire conduite par le cabinet MINEA en 1999, à l'initiative de la ville de Besançon, de l'UFC et du Conseil Régional. A ce jour, la phase 1 (fermeture de l'avenue de l'observatoire et création de l'aire de giration avec arrêts bus) est réalisée et la phase 2 (extension parking et reprise réseaux enterrés) est pour partie en cours de réalisation. Les divers réseaux du campus (réseau de chaleur, adduction d'eau, assainissement, électricité, gaz) n'ont jamais fait l'objet de travaux de réhabilitation depuis la création de ce campus en 1962.
- Installer la Maison des Sciences de l'Homme dans les locaux de l'Arsenal à Besançon.
- Soutenir l'attractivité de l'IUT de Belfort, en restructurant les abords du site Engel Gros et en permettant l'accueil d'un département génie civil.

	Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
									CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
Réhabilitation de la cité universitaire Canot à Besançon	400	400	MENESR / P150											
UFR STGI Louis Neel - aménagement des combles -Belfort	569	130	MENESR / P150	439										
Construction d'un restaurant universitaire à Chateaufarine	4 047	1 547	MENESR / P150	1 500						1 000				
Mise en sécurité des réseaux du Campus de la Bouloie	4 483	3 483	MENESR / P150	500						500				
Installation d'une maison des sciences de l'homme	5 500	500	MENESR / P150	2 000						2 000				1 000 (Université de Franche-Comté)
Extension et réhabilitation de l'IUT de Belfort	2 500	500	MENESR / P150	900				550				275	275	
Etude bibliothèque universitaire/bibliothèque municipale	600			200						400				

9.2 Soutien à la recherche et au transfert de technologie

Ce projet regroupe trois types d'opérations, d'une part, une opération visant à renforcer l'innovation dans les PME/TPE via la création de plates-formes technologiques entre les centres de formation secondaire/supérieure et les entreprises franc-comtoises et le soutien à des projets de laboratoire de recherche, d'autre part, la structuration et le regroupement des centres de transfert, enfin le soutien à des opérations telles que le développement de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) et de la culture scientifique et technique (CST).

Il s'agit uniquement de moyens en équipements scientifiques et en fonctionnement. Les projets opérationnels de transfert de technologies, réalisés par la nouvelle fédération du transfert, seront aidés. Pour cela, ces projets réuniront des PME et la fédération de transfert. L'aide se fera sous la forme d'une action collective entre les entreprises et le centre de transfert. Cela permettra la systématisation de l'aide aux projets pour une meilleure efficacité du transfert.

	Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres (*)
									CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
Structuration des pôles de transfert	10 800	800 1 000	Recherche / P172 Industrie / P127	6 000										FEDER : 3 000
Soutien aux plates-formes (lycées)	3 950	1 250	Recherche / P172	1 250		150	300							FEDER : 1 000
Soutien aux plates-formes (universités) et à des projets de laboratoire de recherche	12 193	5 143	P150 = 2 600 P172 = 2 543 (dont CNRS = 500) (1)	2 000										FEDER : 5 050
Soutien à la recherche au sein de la MSH	1 390	390	Recherche / P172 (CNRS)											FEDER : 1 000
Soutien à la mise en réseau des opérations de culture scientifique et technique	3 050	775	Recherche / P172	775						500				FEDER : 1 000

(*) La mention du Feder est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits (1) Contribution du CNRS : plate-forme bimodale = 250 ; caractérisation et métrologie pour les transports terrestres = 150 ; RMN Grand Est = 100

9.3 Soutien à la restauration des grands sites patrimoniaux (fortifications de Besançon, Belfort et Joux) et à l'installation du FRAC à Besançon

Construction des locaux du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) :

Le FRAC Franche-Comté vise à remplir les missions qui lui sont dévolues en matière d'acquisition d'œuvres, représentatives de la création contemporaine sous toutes ses formes, participant ainsi à la constitution d'un patrimoine public, et de diffusion de ces œuvres à des fins de sensibilisation et de formation des publics les plus larges possibles, sur l'ensemble du territoire régional.

Il s'inscrit dans le cadre des FRAC « deuxième génération » et doit à ce titre se développer et s'implanter dans ses propres locaux pour accomplir au mieux ses missions et mettre en rapport son projet avec sa vocation nationale et internationale. Il a pour objectif de constituer l'équipement chef de file en région Franche-Comté, dans le domaine des arts plastiques.

Dans ce cadre, des travaux de construction des locaux seront accompagnés.

Mise en valeur des sites majeurs du patrimoine bâti fortifié :

Le rayonnement national et international de la Franche-Comté repose sur le développement de la valorisation des sites majeurs de son patrimoine bâti fortifié. Ces sites représentent un atout essentiel en terme d'attractivité culturelle. Ils offrent un impact fort en termes d'image et de tourisme.

Les opérations suivantes seront accompagnées :

■ La citadelle et les fortifications de Besançon : la citadelle de Besançon constitue le premier monument franc-comtois en terme de fréquentation. Dans le cadre d'un positionnement renouvelé en matière d'offre touristique et culturelle, ce projet, fer de lance d'une candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, sera accompagné pour les différentes tranches des travaux de restauration et de mise en sécurité du site.

■ Les fortifications de Belfort : pièce maîtresse du système défensif français, les fortifications de Belfort sont un pôle structurant d'attractivité culturelle et touristique. Dans le cadre d'un projet global de valorisation du site, les travaux de restauration seront soutenus. Le coût d'objectif ne prend en compte qu'une partie du montant total des travaux de restauration qui, pour leur ensemble, seront accompagnés par l'Etat pour un taux identique, grâce à des crédits de droit commun.

■ Le fort de Joux : le fort de Joux est un monument emblématique de la région Franche-Comté. Son attrait culturel et touristique important doit être renforcé dans le cadre d'un projet de valorisation. Les travaux de restauration seront accompagnés. Le coût d'objectif ne prend en compte qu'une partie du montant total des travaux de restauration qui, pour leur ensemble, seront accompagnés par l'Etat pour un taux identique, grâce à des crédits de droit commun.

Par ailleurs, les opérations suivantes pourront être conduites hors du CPER :

■ Une convention particulière avec le Ministère de la culture et de la communication sera élaborée pour la seconde tranche de réalisation du musée du sel à Salins-les-Bains, avec le concours de la Région Franche-Comté.

■ Lorsqu'il aura été finalisé et que les bases juridiques de sa mise en oeuvre auront été fixées, le projet culturel de la Saline Royale d'Arc-et-Senans pourra faire l'objet d'une procédure analogue, avec le concours de la Région Franche-Comté.

■ De même, les projets concernant le Musée Courbet à Ornans et celui de Lons-Le Saunier pourront faire l'objet d'une convention spécifique hors CPER, avec le concours de la Région Franche-Comté et des collectivités concernées.

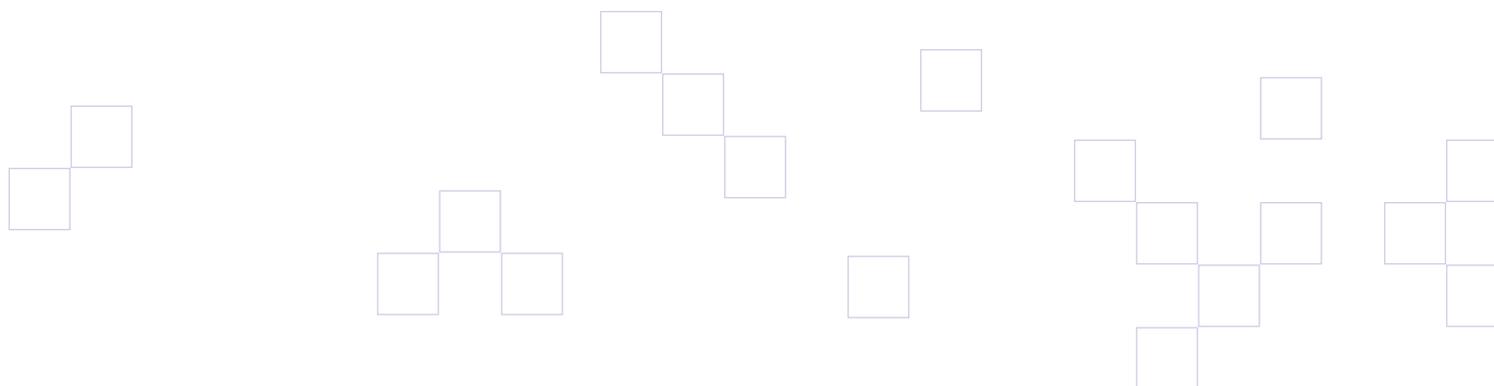
	Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
									CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
Citadelle et fortifications de Besançon	9 900	3 800	MCC / P175	1 000	2 000				1 000	2 100				
Fortifications de Belfort	10 200	1 000	MCC / P175	2 000									7 200	
Fort de Joux	1 200	1 000	MCC / P175		200									
FRAC	9 300	3 600	MCC / P131	5 700										

9.4 Soutien aux opérations liées au tourisme social (thermes de Salins-Les-Bains et Luxeuil)

Comme mentionné dans le diagnostic, le développement d'un « tourisme social » passera en Franche-Comté par le tourisme thermal, qui se doit de proposer des prestations financières abordables en matière d'hébergement et de loisirs pour une population soit de seniors, soit de personnes avec des revenus de niveau modeste.

Pour ce faire, des contrats de stations thermales devront permettre d'adapter les thermes aux nouvelles demandes (remise en forme), d'améliorer l'hébergement, de valoriser le patrimoine environnant et de diversifier l'offre touristique des stations. Il s'agira aussi de promouvoir les stations et de professionnaliser les acteurs du tourisme.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
4 810	1 000 Salins-les-Bains 500 Luxeuil	Equipement / P223 Tourisme	2 000 Luxeuil		750	560							





GRANDS PROJETS

Grand Projet 10

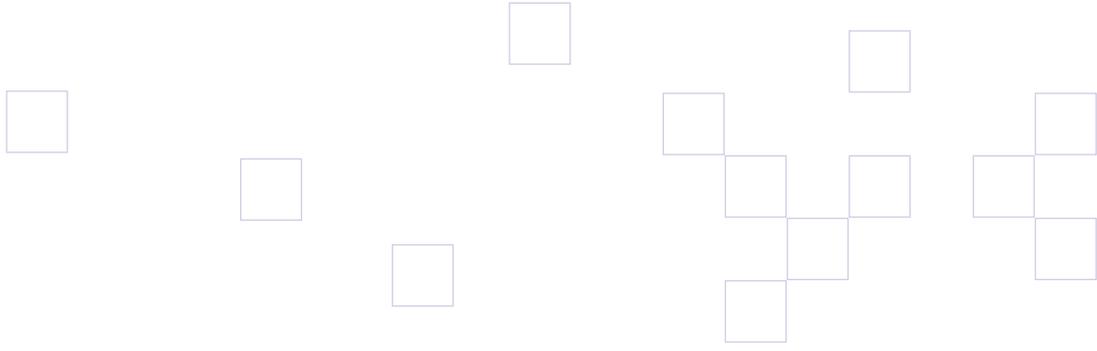
PROMOUVOIR UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ À PARTIR DES DOMAINES D'EXCELLENCE RÉGIONALE

10.1 UFR Médecine (2^{ème} partie)

Cette opération s'inscrit dans le projet global de reconstruction de l'UFR SMP à proximité du CHU. La première partie a été livrée en septembre 2003 pour accueillir les 2^{ème} et 3^{ème} cycles ainsi que certains laboratoires. La 2^{ème} partie est destinée à l'accueil des étudiants de 1^{er} cycle : création de locaux d'enseignement, dont un amphithéâtre de 800 places, de laboratoires de recherche et de l'administration.

Cette opération ne comprend pas la construction d'un laboratoire d'anatomie, pris en compte dans le CPER 2000-2006.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
20 973	9 000	MENESR / P150	9 473						2 500				

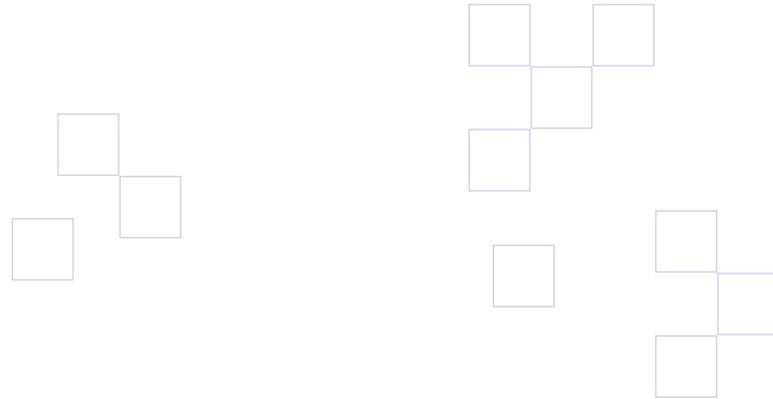


10.2 Soutien handicap et dépendance

Il s'agit de financer la restructuration et/ou la modernisation des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes ou d'accueil de personnes handicapées.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
6 129	3 349	SOLIDARITÉ / P157		480	1 300	1 000							

Hors CPER, la création d'une « maison du cancer », pourra faire l'objet d'une convention spécifique avec le Ministère de la Santé et la Région Franche-Comté.





VOLET TERRITORIAL

L'Etat et la Région Franche-Comté ont arrêté le principe d'un volet territorial, susceptible de financer des projets d'envergure locale, s'inscrivant dans une démarche territoriale infra régionale. Cette démarche territoriale pourra concerner aussi bien les agglomérations, les villes moyennes que le monde rural. Elle sera mise en œuvre dans le cadre de conventions territoriales.

Le volet territorial s'appuie à la fois sur les crédits des dix grands projets précédemment explicités et sur les crédits spécifiques, mentionnés ci-après. En effet, compte tenu de leur nature, certaines opérations composant le volet territorial ont été préalablement inscrites dans le volet régional du CPER. Leur reprise dans les conventions territoriales, au côté des projets financés avec les crédits spécifiques, permettra d'offrir une vision globale des interventions de l'Etat et de la Région Franche-Comté dans les espaces concernés.

1 - Soutien à l'équipement des parcs d'innovation

Afin de créer de la richesse et des emplois, l'attraction, le maintien et le développement des entreprises installées en Franche-Comté sont des enjeux importants pour l'économie régionale. En ce sens, l'Etat et la Région Franche-Comté interviendront en faveur du développement des parcs d'innovation, de façon à améliorer les conditions d'accueil des entreprises.

Dix parcs d'innovation bénéficieront d'un soutien financier :

- Témis 1, Témis 2, Technoland, les Gros Pierrons, dans le département du Doubs (4)
- 2 sites à choisir parmi Techn'hom, Pluton et Fontaine dans le département du Territoire de Belfort (2)
- Innovia, zone de Lons le Saunier dans le département du Jura (2)
- Malbouhans 1, Malbouhans 2, dans le département de la Haute-Saône (2).

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
24 000	10 000 dont : dpt du Doubs : 4 000 dpt de la Haute-Saône : 2 000 dpt du Territoire de Belfort : 2 000 dpt du Jura : 2 000	MIADT /P112	10 000 dont : dpt Doubs : 4 470 dpt de la Haute-Saône : 2 060 dpt du Territoire de Belfort : 1 230 dpt du Jura : 2 240		2 000	2 000							

2 - Soutien aux projets d'intérêt local (départements et agglomérations)

En complément des grands projets, et de façon à prendre en compte des opérations d'envergure plus limitée, l'Etat et la Région Franche-Comté soutiendront les interventions en faveur notamment :

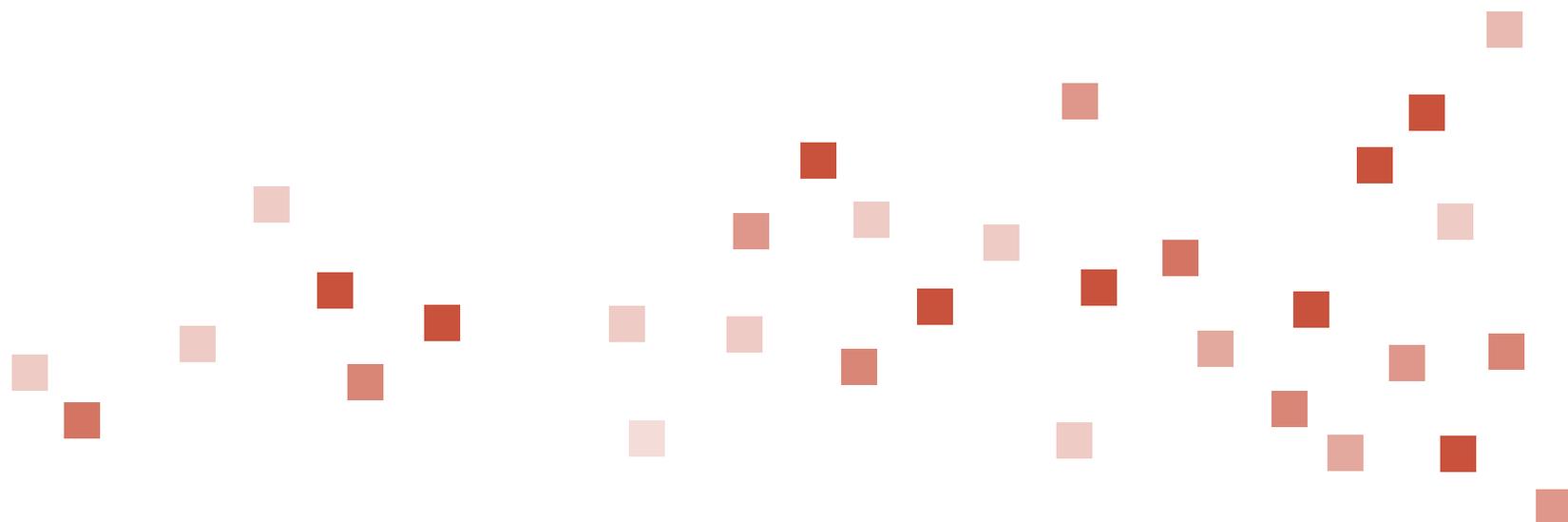
- Du développement durable des agglomérations,
- Du développement numérique des territoires,

- De la promotion des énergies renouvelables,
- De la gestion équilibrée de la ressource en eau,
- De la prévention des risques naturels,
- De l'adaptation des services au public et de l'accompagnement des initiatives innovantes en matière de services à la personne.

	Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
									CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
TOTAL	67 400	21 700	FNADT / P112	21 700 (1)		24 000								
<i>Dont soutien aux agglomérations</i>	7 900	3 900												
<i>Dont soutien aux zones hors agglomérations</i>	35 500	17 800												

(1) Dont 10 600 pour la politique de Pays

L'Etat et la Région étudieront, à mi-parcours du CPER, les projets proposés par le réseau métropolitain Rhin-Rhône.





1 - Massif du Jura

Dans le cadre des orientations définies dans le Schéma d'aménagement et de développement du massif du Jura, la convention interrégionale de massif s'articule autour de trois objectifs :

- Renforcer la compétitivité du territoire du massif dans les domaines de l'agriculture (valorisation des produits de la montagne), de la forêt et du tourisme.
- Préserver l'environnement et renforcer l'attractivité du massif, en particulier dans le domaine des paysages et des services à la population.
- Renforcer la structuration des acteurs du massif et l'identité de ce territoire.

Parmi ces différents objectifs, l'économie touristique représentera une part très importante de la convention, au niveau de l'amélioration quantitative et qualitative de l'hébergement, de l'aménagement des pôles touristiques et des sites naturels remarquables, du tourisme industriel et de l'amélioration de la notoriété des Montagnes du Jura.

VOLET INTERREGIONAL (POUR MÉMOIRE)

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
49 800	12 500 (1) 700 (2) pour mémoire	FNADT / P112 MAP / P149	14 000	13 300	10 000								

(1) Estimation de la part Etat qui revient à la Franche-Comté ;
la part totale de financement Etat sur le massif du Jura étant de 16 200

(2) Pour mémoire, crédits s'ajoutant à la dotation du MAP au titre du CPER (inscrits dans la convention de Massif)

2 - Massif des Vosges

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
5 200	2 000 (1)		2 000			1 200							

(1) Estimation de la part Etat qui revient à la Franche-Comté

3 - Plan Rhône

Suite aux crues catastrophiques de décembre 2003 sur le Rhône aval, une série de propositions et de décisions a abouti à l'approbation, par le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 6 mars 2006, des orientations et de la stratégie globale du Plan Rhône. Ce plan est construit autour des six thèmes suivants : « culture rhodanienne : patrimoine, identité », « inondations », « qualité des eaux », ressource et biodiversité », « énergie », « transports » et « tourisme ».

Le mandat de négociation pour ce futur contrat de projet interrégional, remis par le Premier ministre le 17 juillet au Préfet de la région Rhône Alpes, prévoit d'intégrer la Franche-Comté pour le bassin de la Saône, en ce qui concerne les inondations.

A ce titre, notre région est concernée assez marginalement :

- Le Plan d'Action de Protection des Inondations du Val de Saône (concernant les Régions de Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche-Comté jusqu'en fin 2008) est intégré. Pour l'essentiel, il prévoit en Haute-Saône (agglomérations de Gray, Port-sur-Saône, ...) :
 - l'élaboration de Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI),
 - la pose de repères de crues historiques,
 - les diagnostics et opérations de réduction de la vulnérabilité du bâti existant en zone inondable.
- Des actions sont prévues sur la Basse vallée du Doubs contribuant à la réduction des risques d'inondation à l'aval et à l'amélioration de la qualité écologique du champ d'expansion des crues.

Coût total	Etat	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB / Ville de Besançon		CAPM	CAB / Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
4 200	2 000 (1)		2 000		200								

(1) Estimation de la part Etat qui revient à la Franche-Comté



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

1 - Suivi du programme

Un comité de suivi, coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional sera mis en place. Sa composition sera fixée dans le cadre du document d'application.

2 - Programmation des opérations

La programmation des opérations se fera sur la base du principe d'une validation conjointe des opérations, par l'Etat, la Région et les autres financeurs, que ces opérations fassent l'objet d'un cofinancement ou d'un financement décroisé.

Un comité de programmation, dont les modalités de fonctionnement (composition, périodicité de réunion, ...) seront définies ultérieurement, sera mis en place à cet effet.

3 - Principe d'affectation et de dégageement des crédits

De façon à veiller à l'affectation optimale des crédits et à l'engagement rapide des projets prévus au CPER, les dispositions suivantes sont retenues :

- Principe d'un suivi régulier au niveau régional et d'un bilan annuel d'avancement des programmations et des réalisations : une prévision annuelle des opérations devant faire l'objet d'un engagement dans les deux années suivantes sera établie dès 2007.
- Chaque année sera conduit un examen critique des opérations figurant sur l'état prévisionnel mentionné ci-dessus et qui n'auraient pas été engagées : ce réexamen pourra conduire au retrait de ces opéra-

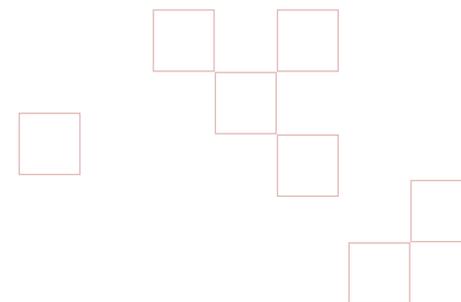
tions du champ du CPER et à leur remplacement par d'autres opérations du CPER prêtes à démarrer.

■ Les autorisations d'engagement mises en place par l'Etat pour contribuer à des opérations du CPER et qui ne pourraient être engagées, faute de préparation suffisante des dossiers correspondants, seront soustraites chaque année du montant total des engagements du programme considéré.

4 - Suivi et gestion du contrat

Les enseignements tirés des précédentes générations de contrats ont conduit à retenir le principe d'un suivi du CPER à partir du logiciel Présage.

Les engagements financiers de l'Etat seront formalisés dans un document annexe normalisé, récapitulant les montants et les programmes Lolf concernés, détaillés par catégories d'actions éligibles, afin de pouvoir assurer un suivi national. Cette annexe financière, qui sera la seule base retenue pour le suivi financier des contrats, fera apparaître les participations des Collectivités, réparties selon les mêmes thématiques, en ajoutant le cas échéant des catégories de dépenses spécifiques aux Collectivités, en cas de financements décroisés.



5 - Evaluation

Les signataires du CPER définiront conjointement le champ de l'évaluation, qui pourra porter sur un ou plusieurs grands projets, sur l'ensemble du contrat, sur un ou plusieurs thèmes prioritaires ou transversaux (emploi, environnement, neutralité carbone, ...). L'évaluation pourra être conduite en lien avec celle des programmes opérationnels, lorsqu'il s'agira d'évaluer des thèmes partagés.

Une instance de pilotage sera mise en place, de façon à rédiger les cahiers des charges, encadrer les travaux du prestataire et lui procurer toute l'information utile. Elle appréciera les résultats des évaluations et proposera aux décideurs les suites opérationnelles à donner aux travaux d'évaluation.

Le principe de parité de financement sera recherché.

6 - Document d'application

Les actions pour lesquelles les dispositifs de mise en œuvre, ainsi que les modalités d'interventions publiques, restent à préciser le seront dans le cadre d'un document d'application. Il en est de même pour les conventions territoriales (leurs modalités d'élaboration seront définies dans le document d'application), et pour les modalités précises de suivi (guichet unique, instruction des dossiers, mise en place de Présage, règle du dégagement d'office...).

7 - Autres clauses

Engagements financiers : les engagements inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat, dans leurs budgets respectifs pour la Région et les autres collectivités.

Résiliation : la modification substantielle ou la résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une des parties, sous réserve d'un exposé des motifs. Elle sera soumise à délibération en séance plénière de chacune des collectivités signataires et fera l'objet d'une saisine transmise par le Préfet de région à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires.

Litiges : les litiges portant sur les conditions d'application du présent contrat peuvent être portés en premier ressort par l'une des parties devant le Tribunal Administratif territorialement compétent au lieu de signature du présent contrat.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION DE FRANCHE-COMTÉ
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
8 bis rue Charles Nodier - 25035 BESANCON Cedex
tél : 03.81.25.10.00 - Fax : 03.81.25.12.59
services-du-sgar@franche-comte.pref.gouv.fr

RÉGION FRANCHE-COMTÉ
4, square Castan - 25031 Besançon Cedex
Tél. 03 81 61 61 61 - Fax 03 81 83 12 92
contact@cr-franche-comte.fr